

Courrier du C.V.P.R.

Bulletin du Comité de Vigilance pour une Paix Réelle au Proche-Orient

JANVIER • FEVRIER • MARS • 2016 • N° 60



Photo Erez Lichtfeld

Le Premier ministre et Roger Cukierman au dîner du Crif. Manuel Valls a oublié qu'il défendait bec et ongle les Palestiniens alors qu'il était le maire d'Evry. Il arrive ainsi que l'on retourne sa veste.

Editorial

Ça commence à bien faire !

Le Premier ministre a pris pour habitude, depuis quelques années, de s'exprimer en faveur de la thèse proclamée depuis toujours par le CRIF (1) : « l'antisionisme, c'est de l'antisémitisme ». Le Premier ministre, s'est ainsi manifesté le 18 janvier 2016, dans une soirée organisée par les « Amis du CRIF » et à nouveau le 7 mars au « célèbre » dîner annuel du CRIF, où le Tout-Paris, se fait une obligation de participer - sauf les communistes.

Le Premier ministre a déclaré le 18 janvier : « Nous ne devons pas avoir peur de dénoncer des actes antisémites, dès que nous avons la certitude d'être face à de tels actes ». Je ne peux que l'approuver, il a cent fois raison. Il a ajouté : « La société a eu peur, ce qui explique une forme d'impunité ». Lui, a-t-il peur - ou est-il complice - de reconnaître l'impunité accordée, depuis 1967 aux dirigeants israéliens par les dirigeants occidentaux ?

Le Premier ministre, le même jour, a « déploré que les critiques de la politique d'Israël se soient transformées en un antisionisme dissimulant presque systématiquement de l'antisémitisme ». Selon lui, « de nombreuses organisations participent à ce climat nauséabond, à commencer par la campagne internationale de boycott d'Israël, BDS ». Stigmatisant la manifestation, le 5 janvier, devant l'Opéra de Paris, de militants pro palestiniens protestant contre un ballet de la compagnie israélienne « Bar Sheva », il a fait valoir son engagement de longue date (?) contre le boycott d'Israël et a affiché sa volonté de combattre ce genre de manifestation « négation du rôle même de la culture ». Il a finalement affirmé : « Les pouvoirs publics doivent changer d'attitude (...). Ça suffit, on ne peut pas tout admettre dans ce pays ».

Le Premier ministre a « oublié » de dire qu'il n'avait pas protesté contre

• suite en page 2

SOMMAIRE

Deux historiens israéliens : le boycott, une route pour mettre fin à l'occupation	p. 3
Journée Internationale des femmes	p. 4
Quand Dieu désespère Israël des ONG dénoncent des pratiques de torture systématique	p. 5
La « Journée de la terre »	p. 6
Des ambassadeurs français réclament des sanctions contre Israël	p. 7
DOSSIER :	
Compte-rendu A.G.	p. 11 à 14
L'imbroglie du gaz en mer du Levant	p. 9
Un prêtre raconte la bataille de la ville martyre d'Alep.	p. 10
Campagne BDS	p. 15 à 18
Sortir de la violence	p. 19
Daech rase le plus ancien monastère d'Irak	p. 19
Le leader des extrémistes juifs : les chrétiens sont « des vampires »	p. 19
Brèves	p. 20
Courrier des lecteurs	p. 21-22
Cinéma et livres	p.23-24

**Dès maintenant
réservez sur votre agenda
la date du
8 octobre 2016**

**Nous organisons à Paris,
en partenariat avec le site
ORIENT XXI
un nouveau colloque
au Palais du Luxembourg**

**« Cent ans après
les accords Sykes-Picot »
l'Orient arabe trahi**

**N'oubliez pas de régler
votre cotisation 2016**

les pressions exercées par l'ambassade d'Israël sur la Galerie d'Artcurial, à la même époque, pour faire retirer de la vente, une photo du grand résistant palestinien Marwan Barghouti.

Le Premier ministre peut-il nous expliquer pourquoi cette sempiternelle politique de « *deux poids deux mesures* » pour tout ce qui touche à Israël ?

Le Premier ministre en a redoublé ses affirmations au dîner du CRIF, le 7 mars : « *Nous savons qu'il y a un antisémitisme ancien et un antisémitisme nouveau. (...) Et puis (...) il y a l'antisionisme, c'est-à-dire tout simplement le synonyme de l'antisémitisme et de la haine d'Israël* ».

Le Premier ministre a, certes, le devoir de défendre la politique de son gouvernement. Il peut aussi, comme citoyen, exprimer ses propres idées comme tout un chacun : « *Par ma femme, a-t-il déclaré à la Radio Judeïca en 2011, je suis lié de manière éternelle à la communauté juive et à Israël* ». C'est son droit. Il ne peut pour autant, lui, le représentant de tous les Français, après le Président de la République, criminaliser, de facto, certains qui ne font qu'user de leur liberté d'expression en critiquant la politique des dirigeants israéliens qui perpétuent l'occupation de la Palestine, et qui, il doit le savoir, « *rejetent complètement l'établissement d'un Etat palestinien à l'ouest du Jourdain* ». (Charte du Likoud)

Le Premier ministre, en stigmatisant ainsi dans une soirée organisée par une association, le CRIF, qui prétend représenter tous les Juifs de France - ce qui est inexact -, mais, en revanche, qui représente la politique la plus réactionnaire des dirigeants au pouvoir en Israël, a blessé profondément des milliers de militants, y compris juifs, qui, depuis toujours, luttent, dans notre pays, pour la reconnaissance des droits du peuple palestinien occupé. J'ai pour ma part commencé ce combat, dès juin 1967, avec le GRAPP - où participaient les Jacques Berque, Claude Cahen, Albert-Paul Lentin, Théodore Monod, André Philip, Robert Buron, Pierre Cot, Maxime Rodinson, Denise Barrat, Régis Blachère, Henryane de Chaponay, Georges et Fanny Scapira... Il avait alors cinq ans M. Manuel Valls !

Le Premier ministre a-t-il « oublié » que plus de 4 millions de nos compatriotes ont manifesté dans la rue, le 11 janvier 2015, au nom de la « *liberté d'expression* », au lendemain des lâches et criminels attentats djihadistes contre la rédaction du journal *Charlie Hebdo*, contre des policiers et contre des clients de l'Hyper Cacher à la Porte de Vincennes ?

Le Premier ministre a-t-il « oublié » ses dires lorsqu'il était simplement Maire d'Evry ? A la Mutualité le 20 novembre 2002 : « *Il faut qu'Israël respecte les résolutions de l'ONU. Pour cela le rapport des forces est indispensable et donc il faut ramener les parlements et les gouvernements à suspendre l'accord d'Association U.E.-Israël, ce qui aurait effectivement un écho énorme en Israël et en Palestine* ». (Haine d'Israël ? Antisémitisme ?). Et encore, en 2006, lors du jumelage de l'association Evry Palestine avec le camp martyrisé de Khan Younis à Gaza, en présence de Leïla Shahid : « *On veut détruire les infrastructures, la mémoire, le futur de ce peuple. Cela est inacceptable et nécessite la mobilisation de toute la communauté internationale* ». (Haine d'Israël ? Antisémitisme ?).

Et ce voyage en Palestine occupée où vous étiez à mes côtés dans le car ?

Le Premier ministre devrait avoir en tête la claire réponse du Président de la République, François Mitterrand, au CRIF, qui entendait s'opposer à la venue du président Yasser Arafat en France, en 1989 : « *La politique française ne se fait pas à la Knesset* » !

Maurice BUTTIN, président du CVPR PO

(1) Conseil Représentatif des Institutions Juives de France

DIXIT

Le Secrétaire Général des Nations Unies, **Ban Ki-moon**, a déclaré devant le Conseil de Sécurité le 26 janvier 2016 :

« Les mesures sécuritaires ne pourront pas réduire à elles seules les violences. Elles ne peuvent pas résoudre le profond sentiment d'aliénation et de désespoir ressenti par certains Palestiniens - en particulier les jeunes. La force de la loi doit être exercée sur tous ceux qui commettent des crimes avec une justice s'appliquant de manière égale aussi bien à l'encontre des Israéliens qu'à l'encontre des Palestiniens. La frustration palestinienne grandit sous le poids d'un demi-siècle d'occupation et la paralysie du processus de paix. »

Gandhi à propos de l'impérialisme britannique qu'il appelait à boycotter :

"Au début, ils nous ignorent ; après ils se moquent de nous ; ensuite ils nous combattent ; et à la fin, on gagne".

Gidéon Levy journaliste israélien bien connu :

« Oui, je parle des boycotts et des sanctions qui sont largement préférables au bain de sang.

C'est la vérité, même s'il est amère. Les Etats-Unis et l'Europe se sont suffisamment prosternés devant l'Israël et sans aucun résultat, malheureusement.

Dorénavant, le monde doit adopter un autre langage, qui sera peut-être compris.

Après tout, Israël a prouvé plus d'une fois que le langage de la force et des sanctions est son langage préféré »

Deux historiens israéliens : le boycott, une route pour mettre fin à l'occupation

Deux éminents historiens israéliens ont déclaré que l'occupation était la cause du soulèvement palestinien en cours, et non le résultat d'une incitation à la révolte, comme le prétend Israël ; ils ont confirmé dans leur entretien avec la chaîne Al-Jazeera, l'efficacité du boycott pour mettre fin à l'occupation, en prenant l'Afrique du Sud pour exemple



L'historien israélien Shlomo Sand a souligné le rôle du traitement barbare infligé aux Palestiniens et l'attitude agressive des colons. Il considère que le soulèvement palestinien qui a éclaté à l'automne dernier est provoqué par la poursuite de l'occupation et l'humiliation quotidienne, par la pauvreté et par l'absence d'issue pour les palestiniens.

Shlomo Sand, qui est aussi maître de conférence à l'Université de Tel-Aviv, indique que l'occupation confisque les droits humains et les droits fondamentaux de citoyen aux Palestiniens depuis cinq décennies, et précise : « *Nous, Israéliens, on travaille, on apprend, on rêve et on aime librement, tandis que non loin de nous, des êtres humains sont soumis à la dureté des cœurs des soldats et à l'avidité des colons.* » L'historien israélien estime que la majorité des Israéliens soutiennent les effets de l'occupation ou ne s'en soucient pas, que certains croient que cela est le prix qu'ils doivent payer pour la libération du supposé pays, promis par la Torah.

Soutien et indifférence

Shlomo Sand qui est l'auteur d'un livre audacieux qui remet en question l'existence d'un peuple juif et de ce qui est connu comme la « *terre d'Israël* », pense que les

actions armées des palestiniens n'est pas considérée en elle-même comme noble et particulièrement morale. D'autre part, il estime que les femmes et les enfants innocents auteurs d'opérations ne sont pas nés tueurs, et qu'avant l'occupation, ils étaient des êtres humains ordinaires, à la recherche du bonheur dans la vie.

Il poursuit, « *mais quelque chose dans l'histoire des Palestiniens a subi un déséquilibre et de graves dommages, et quelque chose dans notre histoire israélienne est devenue monstrueuse.* »

Ilan Pappé est d'accord avec lui sur le fait que la persécution des juifs par les Européens ne donne aucune justification à la cruauté du cœur face à la destinée de l'autre, le Palestinien.

Ilan Pappé, qui a quitté Israël pour la Grande-Bretagne, de manière à protester contre l'aggravation du racisme il y a cinq ans, constate que la vague d'attentats palestiniens n'empêche pas, jusqu'à présent, de vivre de façon normale en Israël. Il montre dans son interview à Al-Jazeera que la plupart des Israéliens se convainquent qu'ils surmonteront l'actuelle épreuve comme ils l'ont fait lors de toutes les guerres et les soulèvements du passé.

L'auteur du livre « *Le nettoyage ethnique de la Palestine* », doute même de la possibilité de l'apparition d'une opposition politique en Israël qui soit un jour

capable de changer l'orientation de l'occupation et de la colonisation vers une solution à deux Etats.

L'escalade du boycott

A propos de l'avenir, Shlomo Sand estime que le rejet de l'occupation par les Israéliens est possible. Cela peut se produire si les opérations palestiniennes s'amplifient et si les adultes rejoignent les enfants et les femmes dans le cycle actuel ou le prochain cycle de la violence, en particulier lorsqu'elles sont dirigées contre des cibles militaires. Ilan Pappé rejoint Shlomo Sand sur l'efficacité du boycott international d'Israël pour le sauver de son occupation, comme les sanctions qui ont porté leurs fruits en Afrique du Sud et en Iran.

Ilan Pappé estime que la campagne de boycott international actuelle est basée sur la conviction qu'Israël incarne deux erreurs, par sa création et les conditions de son existence d'une part, par ses violations du droit des Palestiniens d'autre part.

Il pense que la solidarité et le soutien des Palestiniens va s'accroître dans le monde à travers les organisations non gouvernementales, en particulier dans les institutions universitaires, et précise qu'il y a un boycott d'Israël non déclaré et une énergie latente qui peut être exploitée.

Il explique que la raison à cela réside dans les politiques « *stupides* » d'une droite sioniste, qui favorisent la solidarité avec les Palestiniens, et non grâce à la performance de l'Autorité palestinienne.

Ilan Pappé exhorte les Palestiniens à mettre fin à leur division et prône l'escalade du boycott sans se limiter aux produits des colonies.

Ilan Pappé et Shlomo Sand, qui sont les plus éminents des nouveaux historiens, concluent en affirmant que le boycott ne détruira pas Israël, mais qu'il permettra d'éviter la poursuite de son contrôle sur la vie des autres, à qui on vole depuis cinquante ans le droit de contrôler leur propre destin et de défendre leurs terres.

Wadih Awawda-Haifa, Al Jazeera,

Traduit pour l'AFPS par
Moncef Chahed

Journée Internationale des Femmes : déclaration de Khalida Jarrar depuis la prison d'HaSharon

Samidoun, Réseau de Solidarité avec les Prisonniers Palestiniens



Khalida Jarrar

Khalida Jarrar, la féministe palestinienne, parlementaire et dirigeante politique emprisonnée, a publié une déclaration depuis la prison d'HaSharon à l'occasion de la Journée Internationale des Femmes, saluant toutes les femmes en lutte dans le monde. Le message a été transmis par l'avocate palestinienne Hanan al-Khatib, qui a rendu visite à Jarrar dans sa prison ; elle purge une peine de 15 mois d'emprisonnement après avoir été arrêtée le 2 avril 2015. Voici sa déclaration :

En ce jour, nous affirmons que nous sommes des prisonnières palestiniennes en lutte, que nous faisons partie du mouvement des femmes

palestiniennes, et que la lutte nationale et sociale se poursuit sans cesse et de façon continue jusqu'à ce que nous atteignons notre libération de l'occupation, et, en tant que femmes, notre liberté de toutes les formes d'injustice, d'oppression, de violence et de discrimination à l'encontre des femmes. En ce jour, les femmes palestiniennes marquent cet événement en mettant en évidence les crimes de l'occupant contre les femmes, les enfants, les personnes âgées et les jeunes de Palestine. Cette année, notre appel met l'accent sur la liberté et l'auto-détermination de notre peuple, et sur la liberté et l'auto-détermination des Palestiniennes : pour parvenir à l'égalité et à la libération, pour mettre fin à toutes les formes d'oppression et d'injustice commises contre elles. Nous constituons, avec tou-te-s les combattant-e-s dans le monde pour la liberté des femmes, une partie du combat mondial : contre l'injustice, l'exploitation et l'oppression.

Publié par Samidoun.net

Traduit de l'anglais par Y. Jardin, membre du GT de l'AFPS sur les prisonniers ; voir sur le site : <http://www.france-palestine.org/Journee-Internationale-des-Femmes-declaration-de-Khalida-Jarrar-depuis-la-prison-d'HaSharon>

Les femmes officiers israéliens Tair et Tanya en prison pour avoir refusé de servir dans l'armée israélienne

Ce dimanche 31 janvier, à midi, Tair Kaminer repassera devant le Conseil de révision des FDI pour réaffirmer face aux officiers qui y siègent qu'elle a la ferme intention de refuser de servir dans les FDI. Et ce, après avoir passé 20 jours à la prison militaire. Cette fois, elle a été rejointe par Tanya Golan, 19 ans, de Beit Shean, qui, après avoir suivi la campagne en faveur

de Tair, a décidé de rendre public son propre refus de s'enrôler dans l'armée. On s'attend à ce que les deux femmes subissent les « procédures disciplinaires » de l'armée (une « procédure accélérée » dirigée par un officier, sans avocats ni témoins, d'une durée habituelle de cinq minutes, dix tout au plus), après quoi elles seront envoyées dans une prison militaire. Des dizaines de manifestants

seront présents pour accompagner les deux jeunes femmes aux portes du Conseil de révision, à Tel Hashomer (à l'est de Tel-Aviv) et réclameront leur remise en liberté et la fin de l'occupation. Il y a trois semaines, Tair Kaminer, ancienne volontaire des Girl Scouts (guides) israéliennes, 19 ans, de Tel-Aviv, a passé 20 jours dans une prison militaire pour avoir refusé de servir dans l'armée d'occupation que sont les FDI. Son refus a envahi les médias sociaux et a provoqué des avalanches de posts qui ont été visionnés par des centaines de milliers de personnes en Israël et dans le monde. Son incarcération a été mentionnée par nombre de médias internationaux et a même fait l'objet d'un débat au Parlement britannique, lorsque la MP Caroline Lucas a exigé sa libération immédiate. Tair a déclaré ceci : « *On essaie de nous convaincre qu'il n'y a pas d'autre issue que les moyens militaires violents, mais je crois que c'est la méthode la plus destructrice et qu'il existe en fait des alternatives. Je voudrais rappeler à chacun de nous qu'il existe bel et bien d'autres choix : la négociation, la paix, l'optimisme, un véritable désir de vivre en tant qu'égaux dans la liberté et la sécurité.* »

Tanya, de son côté, a déclaré : « *Il y a des gens qui tirent parti de la poursuite du conflit israélo-palestinien et qui ne voudront jamais renoncer au contrôle économique sur les Territoires occupés. Je refuse de faire partie d'une organisation qui applique des mesures racistes, fascistes, discriminatoires et répressives.* »

La manifestation est organisée par « *Mesarvot* » – un nouveau groupement de refus politique qui rassemble toutes les lettres, pétitions, entreprises, actions et refuzniks des dernières années afin de faire œuvre commune. À cette manifestation vont également se joindre d'autres groupes telle la Refusers Letter (Lettre des refuzniks) de 2014 ainsi que l'organisation politique « *Unity* ».

30 janvier - Gush Shalom - Traduction Jean-Marie Flémal pour « Pour la Palestine »

Tair Kaminer : Israeli teenager jailed for refusing to do military service because of Palestinian territories occupation, The Independent, January 29, 2016
Voir <http://www.aurdip.fr/les-femmes-officiers-israeliens.html>

Israël : adoption en première lecture d'un projet de loi controversé contre des ONG

En Israël, les attaques contre les pacifistes se multiplient, tant vis à vis des individus que des associations ; la Knesseth vient de franchir un pas supplémentaire dans cette direction.

Le Parlement israélien a voté dans la nuit de lundi à mardi en première lecture un projet de loi controversé qui vise à contraindre les ONG à révéler publiquement leur financement par des gouvernements étrangers.

Le texte présenté par le gouvernement, qui fait peser, selon ses détracteurs, un climat de chasse aux sorcières contre les organisations hostiles à la colonisation des territoires palestiniens et militant pour la défense des droits de l'Homme, a été voté par 50 voix contre 43 à l'issue d'un débat très tendu.

Pour être appliqué ce texte qui a suscité des critiques internationales doit encore être voté en deux autres lectures par la Knesset.

La ministre de la Justice Ayelet Shaked, du Foyer juif, un parti nationaliste religieux, instigatrice de ce projet soutenu par un des gouvernements les plus à droite de l'histoire d'Israël, assure qu'il ne vise spécifiquement aucune ONG.

Mais dans les faits, ce sont les ONG réputées de gauche qui paraissent de loin les plus visées, car les organisations de droite, notamment celles soutenant la colonisation, bénéficient surtout de dons privés, surtout d'hommes d'affaires américains.

Parmi les principales organisations visées, soutenues financièrement notamment par l'Union européenne figurent l'ONG anti-colonisation La Paix maintenant, B'Tselem, une organisation de défense des droits de l'Homme dans les Territoires palestiniens occupés, "Breaking The Silence", qui recueille des témoignages de soldats sur des exactions anti-palestiniennes.

AFP, le 09 février 2016



AU MOMENT OÙ J'ÉCRIS CES LIGNES,
Benjamin Nétanyahou est

totale­ment absorbé dans la promulga­tion d'une nouvelle loi, une loi qui marquerait un tournant décisif dans l'histoire d'Israël. Le public la regarde avec perplexité, comme si cela se passait au Kamchatka.

Cette loi permettrait (je pourrais dire « permettra ») à 90 des 120 membres de la Knesset d'expulser complètement de la Knesset tous les autres membres ou l'un quelconque d'entre eux. Les arguments en faveur d'une telle décision sont vagues : le soutien au « terrorisme » – en parole comme en action, le refus d'admettre le caractère juif de l'État, et autres arguments semblables.

Qui décide ? La majorité, bien sûr.

L'élément déclencheur de cette proposition de loi a été fourni par les trois membres arabes de la Knesset qui ont rendu visite aux parents de « terroristes » arabes à Jérusalem Est annexée. J'ai déjà évoqué cet incident dans mon dernier article. Ils avaient un bon prétexte – les aider à récupérer les corps de leurs fils qui avaient été abattus sur place. Mais la raison évidente était de présenter leurs condoléances.

Alors, on peut faire valoir qu'une mère endeuillée est une mère endeuillée, quelle que soit la cause de la mort de son fils, et que la présentation de condoléances est un geste humain positif. Mais cela peut être trop humaniste pour des membres du Likoud.

Au bon vieux temps, lorsque nous étions les « terroristes » et que les Britanniques étaient les occupants, j'aurais certainement présenté mes condoléances à un voisin dont le fils aurait été abattu au cours d'une action de l'Irgoun. Je ne pense pas que les Britanniques m'auraient arrêté pour cela.

Selon la loi, les membres de la Knesset ne peuvent pas être poursuivis pour un acte commis dans le cadre de leurs obligations. Pour des membres de la Knesset

Quand Dieu désespère

par Uri Avnery (1)

visiter leurs électeurs dans de telles circonstances peut constituer un tel acte. Donc, une nouvelle loi est nécessaire. Et quelle loi !

Une menace d'exclusion des arabes de la Knesseth

(...) Tout le monde comprend que le droit pour 90 membres d'exclure 30 autres est une menace d'exclusion des Arabes de la Knesset. Le groupe « arabe » dans la Knesset actuelle comporte 13 membres et deviendra probablement plus important lors des prochaines élections partielles.

(C'est un peu compliqué. Le groupe « arabe » comprend un membre juif, qui est très respecté. Les groupes « juifs » comprennent quelques membres arabes symboliques, qui n'osent pas ouvrir la bouche sur des questions sérieuses.)

Il ne s'agit pas d'une loi contre des sympathisants « terroristes ». C'est une loi contre la minorité arabe. La Knesset sera purement et simplement juive.

Israël état démocratique ?

(...) Nous avons cru un temps qu'Israël resterait « la seule démocratie du Moyen Orient » tout en conservant de vastes territoires occupés. Les Britanniques n'ont-ils pas tenus des centaines de millions d'indiens assujettis, alors même que leur patrie demeurait le brillant exemple de démocratie pour le monde ? C'est vrai, mais il fallait à un Anglais plusieurs semaines de mer pour se rendre de Liverpool à Bombay, un temps suffisant pour modifier sa personnalité, alors qu'il suffit de quelques minutes pour passer d'Israël en Cisjordanie.

Les citoyens arabes d'Israël même représentent quelque 20% de la population.

C'est ce qui reste d'une large majorité, dont la plupart des membres se sont enfuis ou ont été expulsés.

Ce pourcentage est resté stable depuis les débuts de l'État jusqu'à maintenant, une



durée qui a vu la population d'Israël plus que décupler.

Un miracle ? Presque. L'énorme accroissement naturel de la population arabe a été équilibré par l'immigration juive, d'abord des pays musulmans, puis de Russie, et dernièrement d'Éthiopie. Ils sont encore 20%.

À la première génération, les « Arabes israéliens » – comme les appelaient les Juifs, à leur grande consternation – étaient humbles et dociles, encore sous le choc de l'immense catastrophe qui était tombée sur leur peuple. Pour des raisons de sécurité, ils étaient soumis à un « gouvernement militaire » qui restreignait leurs déplacements. Un Arabe ne pouvait pas se rendre de son village au village voisin, encore moins acheter un tracteur ou envoyer un fils faire des études, sans une autorisation militaire écrite. Ce système n'a été supprimé qu'au bout de 17 ans.

On peut se demander pourquoi on leur a accordé des droits de vote à tous. Eh bien, comme ils se montraient si dociles, Ben-Gourion, homme de parti jusqu'au bout des ongles, a décidé qu'ils renforceraient la majorité de son parti aux élections. C'est en effet ce qui s'est produit.

Mais aujourd'hui il y a une troisième génération de citoyens arabes. Il y a des professeurs d'université, des médecins chefs, des entrepreneurs, et même des commandants de police arabes. Il y a des nationalistes, des islamistes, des communistes palestiniens. Ils ont des sentiments, des exigences et même le culot d'exiger la pleine égalité.

Ce serait déjà un problème assez important dans une situation normale. Mais la situation ici n'est pas normale. La minorité nationale d'Israël fait partie du peuple palestinien, à qui la direction actuelle d'Israël veut prendre tout son territoire.

(...)

[Article publié sur le site de Gush Shalom le 20 février 2016

Traduit de l'anglais « When God Despairs » pour l'AFPS : FL/SW]

(1) : Uri Avnery est un écrivain et journaliste israélien né le 10 septembre 1923 à Beekum. Surtout connu pour être un militant des droits des palestiniens et pacifiste convaincu, il appartient à une tendance d'extrême gauche israélienne.

"Israël : des ONG dénoncent des pratiques de torture systématiques"

sur France Inter.fr le 2 mars 2016

Deux importantes organisations des droits de l'homme en Israël, soutenues par l'UE, publient ce mercredi un rapport sur les conditions de détention et d'interrogation de prisonniers palestiniens par le Shin Bet, le service de sécurité intérieur israélien.

116 témoignages de détenus ont été recueillis.

Les mauvais traitements, infligés par le Shin Bet, seraient si systématiques qu'ils laissent penser que cela relève d'une politique délibérée, affirment ces deux ONG israéliennes B'Tselem et Hamoked dans un rapport de 70 pages.

Les témoignages de prisonniers ont été recueillis à la prison de Shikma, dans la ville israélienne d'Ashkelon entre août 2013 et mars 2014.



DR

Privation de sommeil, manque d'hygiène et isolement

Khaled un enseignant palestinien a par exemple été détenu à Shikma pendant presque un mois et demi sans poursuite judiciaire.

Il dit qu'il a perdu 10 kg en détention, marqué par la privation de sommeil, l'isolement et le manque d'hygiène.

"Je n'ai pas été battu, ce n'était pas de la torture physique mais de la torture psychologique, ça impacte encore plus.

Et les conséquences sont pires, mon corps peut récupérer rapidement mais pour les séquelles psychologiques ce sera plus long à en sortir".

Ce sont des règles à suivre pour briser celui qui est interrogé

Avec ce rapport, les organisations qui luttent contre l'occupation, soulignent que l'usage de la violence persiste dans les services de sécurité, de façon institutionnelle, malgré un arrêt de la Cour suprême qui encadre l'usage de la torture aux situations d'urgence, explique Sarit Michaeli, porte-parole de B'tselem.

La « Journée de la terre » en Palestine 40 ans après, c'est ici notre terre !

Ziad Medoukh le 30 mars 2016

C'est ici notre terre, nous ne partirons pas, nous restons attachés à cette terre sacrée de Palestine, nous y poursuivrons notre résistance quelles que soient les mesures de l'occupation !

Nous y poursuivrons notre existence jusqu'à la liberté et l'indépendance, jusqu'à la fin de l'occupation israélienne, jusqu'à l'instauration d'une paix juste et durable dans notre région ...

C'est le message de tout un peuple palestinien existant et résistant, message adressé au monde entier, et en particulier aux forces de l'occupation israélienne, chaque année, le 30 mars, journée de la terre et de la résistance en Palestine.

Notre peuple commémore cette journée partout où il y existe. C'est la journée de l'attachement à ses racines et à son histoire, cette histoire profondément marquée par la résistance et l'affrontement à l'occupant qui continue de lui voler ses champs et ses arbres, ses ressources, ses maisons et sa terre.

Les Palestiniens qui vivent dans les territoires de 1948, ceux des territoires de 1967, sans oublier ceux de

l'exil, montrent par cette commémoration les liens qui les unissent tous.

Le 30 mars 1976, des dizaines de Palestiniens, civils et paysans, ont été tués par les forces de l'occupation alors qu'ils manifestaient pacifiquement contre la confiscation de leur terre par l'administration israélienne. Et depuis, pour rendre hommage à ces victimes, pour montrer l'attachement des Palestiniens à cette terre, ceux-ci commémorent chaque année cette répression sanglante.

40 ans après, et dans une conjoncture difficile et instable dans notre région

en général et dans les territoires palestiniens en particulier, marquée par le déclenchement d'un soulèvement populaire contre les forces de l'occupation depuis plus de six mois, par la poursuite de la souffrance des Palestiniens en Cisjordanie, dans la bande de Gaza, et partout en Palestine, avec le mur, la colonisation, et les check-points en Cisjordanie, les attaques et les agressions israéliennes permanentes, le blocus et la fermeture des frontières dans la bande de Gaza, et les lois racistes et discriminatoires contre les

Palestiniens de 1948, mais surtout, devant l'absence de perspectives pour l'avenir, les Palestiniens sont plus que jamais déterminés à faire aboutir leurs revendications nationales.

Ils vont poursuivre leur résistance, sous toutes ses formes, afin de vivre libres sur leur terre.

Par cette résistance et par cet attachement à leur terre, ils visent la création d'un Etat libre et indépendant où l'on puisse vivre une paix juste et durable.

A cette occasion, nous confirmons notre attachement à nos racines, et à notre terre. Elle est ici. Elle est ici notre patrie. Nous ne partirons pas, en dépit des mesures atroces de l'occupation, en dépit de toutes les difficultés, de toutes les souffrances, et en dépit de ce silence d'une communauté internationale officielle complice. Nous allons continuer à donner notre sang pour notre terre de Palestine.

Ici, notre terre,
Ici, nos racines,
Ici, notre histoire,
Ici, notre vie, notre avenir,
Et ici, notre Palestine !

Israël, les droits de l'homme et l'ONU

Le 10 août 2014, en pleine guerre contre Gaza, une lettre ouverte très critique avait été adressée à Ban Ki Moon par des très nombreuses ONG, à l'initiative de Richard Falk sous le titre « *Représentez le droit et la justice ou démissionnez !* ».

Le 26 janvier 2016 Ban Ki Moon a tenu au Conseil de Sécurité un discours très critique (enfin !) envers l'état israélien, la poursuite de l'oc-

cupation, l'extension des colonies et les mauvais traitements envers les Palestiniens. Du coup il a été accusé en Israël d'encourager le terrorisme. Richard Falk lui a rappelé que le SG de l'ONU ne l'avait guère soutenu comme rapporteur sur les Droits humains en Palestine...

<http://www.legrandsoir.info/lettre-ouverte-a-monsieur-le-secretaire-general-ban-ki-moon-representez-le-droit-et-la-justice-ou-demissionnez.html>

Extraits de la (nouvelle) lettre ouverte de Richard Falk (1) au S.G. de l'ONU Ban Ki-Moon, datée 6 février 2016 :

« Netanyahu a l'audace de prétendre que votre propos (devant le Conseil de Sécurité le 26 janvier 2016 NdT) reconnaissant qu'il n'est pas anormal pour les Palestiniens opprimés depuis un demi-siècle de résister et de recourir à l'extrémisme, reviendrait à un encouragement au terrorisme (...)

(Mais) quand j'étais rapporteur spécial pour la Palestine Occupée pour la période 2008-2014, vous avez choisi de m'attaquer personnellement

en public à plusieurs occasions, rejoignant ainsi des diplomates américains et israéliens appelant à ma démission et faisant le maximum pour saper ma crédibilité (...). Mon mandat de l'ONU était de rapporter sur la réalité des violations israéliennes du droit international en maintenant leur régime d'apartheid et de contrôle oppressif sur le peuple palestinien.

L'officiel de l'ONU (contacté par moi pour protester) ajouta comme explication que « nous étions en ce temps sous une forte pression du Congrès US, et ceci était une occasion de montrer que nous n'étions pas anti-Israéliens » (...)

Avez-vous oublié que chaque étape assumée par l'Autorité pales-

tinienne et le Hamas pour établir l'unité a été contrée par une action punitive de la part d'Israël, réponse endossée par les USA? (...)

Nous devons tous réaliser ce qui ne doit plus être toléré : alors que le drapeau palestinien flotte au siège de l'ONU, le peuple palestinien a vécu près de 70 ans sous les brutalités quotidiennes de l'occupation, les camps de réfugiés, la prison de Gaza, et l'exil forcé ».

Source : <http://www.middleeasteye.net/columns/open-letter-ban-ki-moon-264475500#sthash.fYt8tvLX.dpuf>

Extraits et traduction par B. Cornut

(1) *Richard Falk, ancien rapporteur spécial des Nations-Unies pour les droits de l'homme dans les territoires palestiniens occupés depuis 1967 ; Professeur de droit international*

er sa pérennité dans un véritable consensus régional ?

Sans attendre une telle éventualité, il nous semble que :

La reconnaissance immédiate de l'Etat palestinien s'impose à la France, pionnière depuis le général de Gaulle d'une solution de droit entre Israël et la Palestine. Cette reconnaissance devrait si possible être concertée avec la Grande-Bretagne et les pays méditerranéens de l'Union européenne (Espagne, Italie, Grèce) ;

- Le traité d'association entre Israël et l'Union européenne devrait être suspendu tant que la colonisation se poursuivra et que les droits humains des Palestiniens ne seront pas respectés ;

La coopération économique et scientifique privilégiée dont bénéficie Israël devrait également être mise en veilleuse, selon de nouvelles lignes directrices adoptées par l'Assemblée européenne ;

Il faut oser cette rigueur pour détourner Israël d'une politique d'apartheid où il perdra son âme. Il faut le convaincre que sa sécurité ne peut être assurée sans la satisfaction des droits des Palestiniens, musulmans comme chrétiens.

Si rien ne se passe, le glas sonnera pour les Palestiniens, dont l'accès à la liberté et à la dignité sera fermé ; pour Israël, dont la sécurité ne reposera plus que sur l'usage de la force ; pour le monde occidental qui tournerait le dos aux valeurs dont il se réclame.

L'indifférence qui gagne nos sociétés vis-à-vis d'un conflit interminable ne doit pas faire oublier la signification essentielle qu'il revêt en termes de civilisation. Ce conflit ne s'éteindra ni par la force, ni par le silence. Il est de la responsabilité de chacun de contribuer à sa solution.

Les ambassadeurs signataires de cette tribune sont Yves Aubin de La Messuzière, Denis Bauchard, Bertrand Dufourcq, Christian Graeff, Pierre Hunt, Patrick Leclercq, Jean-Marc de La Sablière, Jean-Louis Lucet, Gabriel Robin, André Ross, Jacques-Alain de Sédouy et Alfred Siefert-Gaillardin

En savoir plus sur <http://www.lemonde.fr/idees/article/2016/02/03/paris-et-bruxelles-doivent-agir-pour-sauver-l-etat-palestinien>

Des ambassadeurs français réclament des sanctions contre Israël

dans Le Monde.fr |

Dans une tribune publiée le 2 mars par le journal *Le Monde* sous le titre « *Paris et Bruxelles doivent agir pour sauver l'Etat palestinien* », une douzaine d'anciens ambassadeurs de la France appellent à l'adoption de sanctions contre Israël, tant que cet Etat ne respectera pas les droits

La question palestinienne demeure lentière, alors même qu'elle constitue un objet grave de dissentiment avec le monde arabo-musulman et qu'elle est, en toutes circonstances, utilisée contre l'Occident par les extrémismes religieux.

Face à cette situation, que faisons-nous ? Les États-Unis, seul intermédiaire accepté par Israël, ont renoncé à toute action significative, pour sauver l'accord nucléaire avec l'Iran. Il est à craindre que le prochain président, qu'il soit démocrate ou républicain, soit encore plus inféodé, par le jeu d'intérêts électoraux, aux positions israéliennes. L'Europe, dont le rôle est rejeté par Israël, est inhibée par l'ombre de la Shoah et la puissance de lobbies qui défendent les

options les plus extrêmes de la droite israélienne.

Cependant, les principes qui gouvernent nos institutions nationales et internationales et la force du droit font leur chemin, soutenus par le sentiment d'une injustice de plus en plus répandue dans l'opinion publique. Le Parlement français, après d'autres, a demandé que le gouvernement français reconnaisse l'Etat palestinien. L'Union européenne s'est résolue à exiger l'étiquetage des produits des colonies israéliennes. Le ministre français des Affaires étrangères prépare une résolution pour le Conseil de Sécurité en vue d'établir les bases d'une reprise des négociations sous contrôle international. En cas d'échec, la France reconnaîtrait l'Etat palestinien. Faut-il attendre jusque-là ? Rien n'assure en effet que cette résolution puisse aboutir. Rejetée a priori par Israël, elle aura peu de conséquences sur le terrain mais ouvrira une nouvelle étape irrécusable sur la voie du futur Etat palestinien.

Ne pourrait-on par ailleurs imaginer que la coalition internationale contre Daech fasse un effort équivalent à celui qu'elle fait sur le plan militaire dans la recherche d'une paix qui permettrait au peuple palestinien de jouir enfin de ses droits et à Israël d'assur-

L'imbroglie du gaz en mer du Levant, des clients aussi incertains que le prix du baril

Par Bernard Cornut (1)



Au large du Levant, du gaz fut découvert dès 1999 face à Gaza, à faible profondeur. Mais les désaccords entre l'Autorité Palestinienne et le Hamas, et surtout les guerres des gouvernements Likoud sur Gaza ont empêché l'exploitation de ces zones Marine 1 et 2.

En 2008-2009 Qatar proposait à la Syrie la réalisation d'un gazoduc Qatar Méditerranée, pour approvisionner la Turquie, et ainsi faire concurrence au gaz russe et d'Iran. Qatar le financerait puis paierait des droits de transit à la Syrie. Israël pouvait alors espérer que ce gazoduc aurait, à terme incertain, un branchement sud, pouvant compléter et concurrencer le gaz égyptien en Israël.

Dans la zone économique exclusive revendiquée par Israël, un consortium autour de l'américain Noble Energy et du groupe israélien Delek découvrit en octobre 2009 le gisement Tamar estimé à 250 Gm³. Un an après, un autre, estimé entre 450 et 620 Gm³, nommé Léviathan, à 130 km au large de Haïfa : le 1er forage à 5170 m de profondeur coûta 92 M\$ et le 2ème visa 7200 m mais échoua ! A cet automne 2010 le baril remonta fort et puis resta autour de 105 \$ jusqu'à mi 2014. En 2012, pour Israël, l'exploitation de Tamar devint urgente, car l'Égypte déstabilisée par les

révolutions, le départ de Moubarak et l'élection de Morsi, perdait peu à peu le contrôle sécuritaire du Sinaï où des attentats perturbèrent le gazoduc convoyant le gaz égyptien vers Israël.

Ces découvertes ont ravivé les multiples litiges sur la délimitation des zones économiques exclusives. Ni les USA ni Israël n'ont ratifié la Convention des Nations Unies sur le

Droit de la Mer de 1982, l'Etat de Palestine si, le 2 janvier 2015 ! Le Liban objecta, Israël le menaçait de la force. Autour de Chypre encore divisée, Delek explora aussi, avec Noble Energy dans le bloc 12, avec d'autres ailleurs. La Turquie protesta et lança ses propres explorations en zone contestée.

Mais pour exploiter le gaz en mer à ces grandes profondeurs, les lourds investissements requièrent d'être confortés d'avance par des contrats de vente à long terme, fermes. Noble Energy négocia tous azimuts, en Jordanie, Égypte, Turquie et Israël. En septembre 2014 un protocole d'intention fut signé pour 45 Gm³ de Léviathan sur 15 ans avec la compagnie jordanienne d'électricité JEPSCO, mais à mi-novembre il fut vivement contesté par divers milieux jordaniens. Depuis l'été 2014 le prix du baril avait amorcé sa retombée. Les clauses d'indexation des prix du gaz sur le baril, rarement publiées, complexifient la contractualisation du gaz à long terme.

En octobre 2014, le consortium exploitant Tamar annonça un protocole d'intention avec une société égyptienne qui fournirait le gaz à des industriels privés, alors que l'armée de Sissi assure avoir sécurisé le gazoduc du Sinaï. Le prix est indexé, au-dessus d'un minimum, ce qui limite

les risques pour le consortium de Tamar. Hormis le volume (2,5 Gm³/an) et la durée (7 ans), peu est dévoilé. A leur tour Total et ENI (Italie) explorent et trouvent du gaz peu profond, abondant, près de l'Égypte.

A l'automne 2015 Netanyahu courtisa Gazprom et Poutine, qui a repris l'initiative militaire et diplomatique en Syrie. En décembre le consortium Noble Energy-Delek obtint la concession d'exploitation de Léviathan. Edeltech, producteur privé d'électricité israélien, signa le 31 janvier 2016 pour 6 Gm³ en 18 ans, pour ses 2 centrales de 140 et 77 MWe récemment construites. Mais des ONG, l'opinion et puis la Cour Suprême israélienne contestent ce monopole de fait concédé à Noble Energy et Delek. Le gouvernement israélien tenta de faire revenir un gazier australien. Le baril stagne désormais à 30 \$. Noble et Delek ont perdu 2/3 de leur valeur. La bulle financière du gaz profond en mer se dégonfle. Israël et l'Égypte sont en contentieux à la Chambre Internationale de Commerce.

La COP21 passée, Fabius est remplacé. En France, on entend désormais qu'après que la Syrie a refusé en 2010 le gazoduc qatari, lui préférant ouvertement un gazoduc avec Iran et Iraq, la CIA et le Qatar, l'Arabie et la Turquie, et aussi hélas la France de Juppé et Fabius, ont entrepris de soutenir des oppositions syriennes et d'armer des groupes rebelles, cherchant tous à renverser le régime syrien, surtout pour trouver un moyen de faire transiter gaz et pétrole entre Golfe et Méditerranée, pour desservir la Turquie et l'Europe, et ainsi réduire les parts de la Russie et de l'Iran. Une fois de plus, pétrole et gaz sont à la racine de guerres et de volontés de changement de régime au Moyen-Orient.

(1) Bernard Cornut, expert efficacité énergétique, environnement et Moyen-Orient



Un prêtre raconte la « bataille » de la ville martyre d'Alep commencée en 2012

Le père chilien Rodrigo Miranda témoigne de ce qu'il a vu au milieu de ses paroissiens. A notre surprise son témoignage a été publié par *la Repubblica*, un journal italien qui, de manière générale, a désinformé ses lecteurs sur la situation en Syrie, tout autant que la presse francophone.

Père Rodrigo Miranda, 40 ans, est missionnaire de l'Institut du Verbe incarné. Il a passé les quatre dernières années de sa vie en Syrie, dans l'enfer d'Alep. Prêtre de la cathédrale de l'Enfant Jésus, ceci depuis 2011, il a assisté ses paroissiens dans une ville assiégée depuis trois ans, prise entre violences, meurtres et enlèvements.

Il est de retour à Rome depuis quelques mois. C'est là que nous l'avons rencontré pour recueillir son témoignage. Le témoignage de ceux qui ont vécu au cœur de cette bataille d'Alep, qui a commencé l'été 2012. A elle seule, elle résume la tragédie de la population syrienne. Celle d'un peuple, qui vivait dans la ville la plus riche et la plus peuplée de la Syrie, et qui se retrouve d'un coup au centre d'un affrontement violent entre « rebelles » et l'armée d'Assad. Un drame qui a coûté la vie à des milliers de civils.

Un conflit artificiel

« Avec sa mosaïque de cultures et de religions, Alep a toujours été une ville modèle, un exemple de coexis-

tence entre chrétiens et musulmans » dit Père Rodrigo. « La guerre a surgit soudainement, dirigée contre des personnes qui ne s'attendaient pas à une telle violence, surtout pour un conflit totalement artificiel ».

Cette affirmation nous intrigue. Rodrigo Miranda s'en explique :

« Le peuple syrien n'a jamais demandé un changement, ni politique, ni culturel. Jamais. Pour lui, c'était bien, tel que c'était. Je ne veux pas pour autant canoniser Assad, » poursuit-il. « Mais je tiens à dire que ce conflit a été le résultat d'un processus extrêmement rapide et violent. Parmi les combattants, seulement 2% sont des Syriens, en réalité. La majorité sont des étrangers, de 83 nationalités différentes. »

Les persécutions contre les chrétiens

Avant la guerre, les chrétiens d'Alep étaient environ trois cents mille. Quatre mille fréquentaient la paroisse du Père Rodrigo, ils ne sont plus aujourd'hui... que vingt-cinq ! Les autres se

sont enfuis ou bien « ils ont été tués; les morts sont en majorité des femmes et des jeunes. Beaucoup ont été enlevés », raconte le prêtre.

En effet les chrétiens, plus que d'autres en Syrie, ont été pris pour cibles par les groupes islamiques radicaux. « Ceci parce que les chrétiens ont une grande influence dans de nombreux domaines de la société. Mais également car ils savent dialoguer, s'ouvrir à l'autre et le respecter. Quand nous entendons que l'EIIL avance dans le nord de l'Irak ou la Syrie, c'est justement parce que ces zones sont peuplées par les chrétiens. Or la réponse d'un chrétien est très différente de celle d'autres groupes de populations. »

Sur le front humanitaire, la situation ne se améliore pas: « Hier, j'ai parlé avec mes paroissiens : ils n'ont pas d'eau, ni de lumière, ni d'électricité depuis douze jours. Les Nations Unies ont promis d'envoyer de l'aide, promesses restées lettre mortes »

Un degré de violence inouïe

A quelques mètres de la paroisse du Père Rodrigo, c'était l'Université d'Alep. Le 15 janvier 2013 elle fut la cible d'une violente attaque. Des centaines de jeunes étudiants ont été tués. « Il était midi, heure de pointe, quand sont tombés trois missiles. L'université était bondée, la rue pleine de monde » raconte le prêtre. « Quand le premier missile est tombé, j'ai commencé par aider les gens qui étaient là. Puis, alors que je courais à l'université pour porter secours aux autres, j'ai vu le deuxième missile arriver. J'ai cherché refuge entre un mur et quelques voitures. J'ai entendu un bruit, un étrange silence, puis ce fut le désastre. Un massacre ».

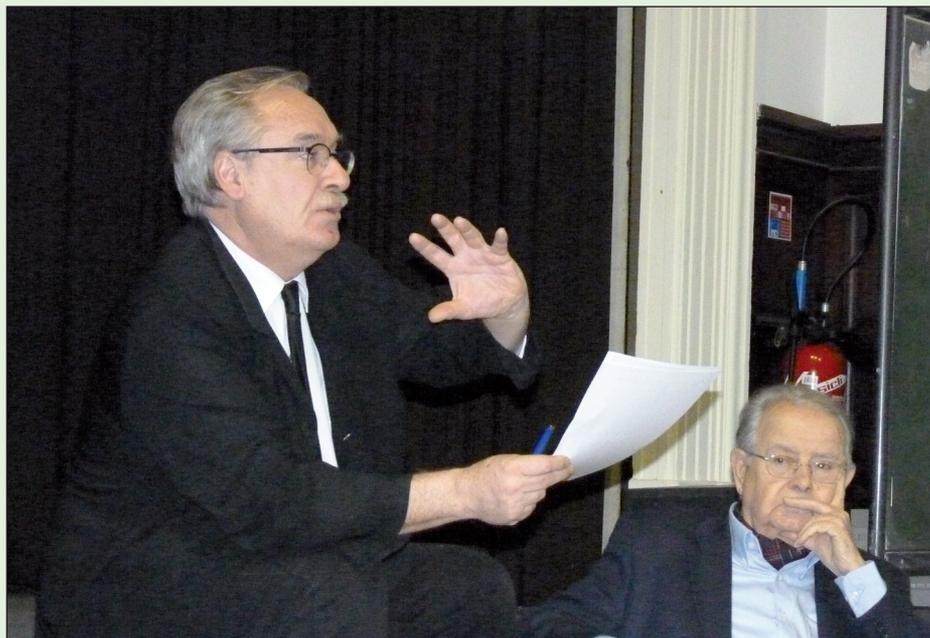
« Au début, » poursuit-il, « il a été rapporté que les missiles provenaient de l'armée d'Assad. Mais notre quartier est contrôlé par l'armée; cela aurait été comme si l'armée avait tiré sur ses propres troupes. Ensuite on a prétendu que l'armée avait frappé par erreur. Mais si tu te trompes une fois, tu te trompes une fois... mais pas trois. L'autre hypothèse voulait que les « rebelles » [groupes armés extrémistes] tiraient pour frapper l'armée qui contrôlait notre quartier. » (...)

Alessandra Benignetti et Roberto Di Matteo | 17 Février, 2015

Article original: <http://www.repubblica.it/solidarieta/volontariato/2015/02/17/news/aleppo-107564261/>

Traduit par Elisabeth Brindesi pour Arrêt sur Info
Source: <http://arretsurinfo.ch/syrie-un-pretre-raconte-la-bataille-de-la-ville-martyre-dalep-commencee-en-2012/>

Assemblée générale du CVPR PO du 12 février 2016



Richard Labévère lors de sa conférence à l'issue de l'Assemblée générale

Comité de Vigilance pour une Paix Réelle au Proche-Orient (CVPR PO)

Assemblée générale ordinaire
Paris 12 février 2016

La séance est ouverte par le président Maurice BUTTIN à 18 heures 15.

Il constate que le quorum est atteint et que l'assemblée peut valablement délibérer : 31 adhérents à jour de leur cotisation pour l'année 2015 sont présents et 76 autres ont fait parvenir un « Pouvoir ». Il note également avec satisfaction que 47 membres du CVPR PO ont répondu à la consultation organisée par le Conseil d'administration sollicitant leur avis sur l'avenir du CVPR PO et les modalités d'action à retenir en priorité : l'examen de ces réponses argumentées permettra à l'assemblée générale de définir pour l'année qui vient les orientations de travail du Conseil d'administration.

1 - Rapport moral du Président

L'année 2015 n'a pas été une bonne année pour la cause du peuple palestinien.

Les élections à la Knesset, malgré les très bons résultats du front uni des forma-

tions politiques arabes palestiniennes - devenues la 3ème force politique du pays -, ont porté au pouvoir une coalition gouvernementale conduisant une politique de colonisation encore plus agressive de la Palestine occupée.

L'aggravation tragique de la situation en Irak et plus encore en Syrie, les attentats terroristes de Daech ont pour effet de détourner l'attention de la « *Communauté internationale* » et des opinions publiques occidentales de la question palestinienne, ce qui contribue à renforcer le sentiment d'impunité de l'Etat israélien. Jamais encore, en Cisjordanie, à Jérusalem et en Israël même, la répression de toutes formes de résistance des Palestiniens par les forces d'occupation n'a été aussi violente, jamais les exactions des colons terroristes n'ont été aussi graves, jamais autant d'enfants palestiniens n'ont été emprisonnés, torturés, assassinés.

Dans le même temps, la campagne internationale BDS s'amplifie partout dans le monde, y compris dans notre pays, dans les domaines académique et artistique aussi bien qu'économique.

L'image d'Israël se dégrade au point de rejoindre celle de la Corée du Nord. Son isolement diplomatique s'accroît après l'aboutissement de l'accord sur le nucléaire iranien. Le gouvernement israélien commence à s'inquiéter de cette évolution.

C'est le moment où le gouvernement français s'affirme de plus en plus comme l'un des derniers soutiens inconditionnels de la politique colonialiste d'Israël. Il soutient désormais ouvertement la tentative des dirigeants israéliens de discréditer le mouvement BDS. Le Premier Ministre Manuel Valls en personne prend la tête d'une campagne de stigmatisation injurieuse de BDS et va jusqu'à assimiler toute dénonciation de la politique criminelle d'Israël à une manifestation masquée d'antisémitisme. La criminalisation judiciaire de l'appel au Boycott - une triste « *exception française* » initiée par la circulaire Alliot-Marie - est renforcée par deux arrêts de la Cour de Cassation en date du 20 octobre 2015, qui reprend à son compte dans leurs attendus la même scandaleuse assimilation. Le ministre de l'Intérieur Bernard Cazeneuve invoque ces mêmes arrêts de la Cour de Cassation pour menacer d'arrestation toute personne manifestant sur la voie publique pour appeler au Boycott d'Israël. Le CRIF demande aux Maires de France de faire voter par leurs conseils municipaux des motions condamnant le Boycott d'Israël, et la Maire de Paris inaugure cette nouvelle croisade. Maurice Buttin a lu une lettre ouverte personnelle qu'il a adressée à Anne Hidalgo pour protester contre une initiative qui a déjà provoqué la réaction de trois Maires Palestiniens amis de la France.

Désormais, la lutte pour l'application du Droit international par l'Etat d'Israël, la défense des militants BDS illégalement poursuivis et la lutte pour le respect de la liberté d'expression des citoyens se confondent en une seule et même lutte.

Face à cette évolution inquiétante de la politique de notre pays qui compromet gravement à terme ses intérêts économiques, politiques et moraux dans cette région du monde, le CVPR PO ne doit pas céder à un sentiment d'impuissance. En dépit des difficultés que notre association rencontre, tant sur le plan financier que pour son fonctionnement, il doit poursuivre plus que jamais la mission d'information qu'il s'est donnée : dénon-



cer les impostures, détromper, faire prévaloir la vérité. Le président espère pouvoir compter sur le soutien et sur une participation plus active que jamais des adhérents et amis du CVPR PO.

Le président passe ensuite la parole à la Secrétaire générale Hasna ABID qui présente le rapport d'activité du CVPR PO au cours de l'année 2015.

2 - Rapport d'activité de la Secrétaire générale.

Depuis la dernière AG du CVPR PO, le 12 février 2015, notre association n'a cessé de poursuivre son travail d'information et d'engagement.

1°/ Nos publications :

Continuité de la sortie trimestrielle du *Courrier du CVPR* pour nos adhérents et les élus parlementaires de l'Assemblée nationale et du Sénat.

N° 56 : l'édito du président : « *Le tropisme de la peur... et après ?* » Hommage à Leila Shahid partie en retraite.

N° 57 : « *Plus à droite que moi, je meurs !* ». Dossier : « *Campagne BDS 3ème Intifada* »

N° 58 : « *Israël en échec : l'accord nucléaire iranien* ». Dossier : rapport de l'AUDIRP sur les Universités palestiniennes sous l'occupation.

N° 59 : « *Terrorisme et résistance* ». Dossier : Attentats du 13 novembre 2015.

Il est, une fois de plus, demandé à tous les lecteurs d'adresser leurs remarques, critiques ou contributions pour aider à la bonne marche du journal.

Malheureusement nous avons trop peu de réponses (article ou lettre) comme sollicité...

Publication en octobre, en 400 exemplaires, des ACTES du colloque du 11 avril 2015 au thème : « *L'économie de la Palestine : asphyxiée et pourtant vivante* ».

2°/ Nos activités, dans l'ordre chronologique :

Le CVPR PO a organisé, le 12 février, à la Maison Fraternelle, à l'occasion de son A.G., une conférence débat avec le journaliste écrivain **Antoine SFEIR** sur le thème : « *Le Proche et Moyen Orient dans la tourmente* ». De larges extraits ont été publiés dans le N°56 du *Courrier du CVPR*.

Le CVPR PO a organisé, le 7 mars, à

la Maison Fraternelle, un séminaire, avec son parrain, **Géraud de La Pradelle**, sur le thème : « *Le droit international et les violences dans les conflits du Proche et Moyen Orient* ».

Le CVPR PO a organisé, le 11 avril 2015, son colloque - reporté du 17 janvier en raison des attentats criminels de janvier - sur le thème : « *L'économie de la Palestine : asphyxiée et pourtant vivante* ».

Le CVPR PO a participé, le 8 mars, à la « *Journée mondiale de la femme* » et soutenu le combat des femmes Palestiniennes pour la libération de la Palestine.

Le CVPR PO a organisé le 21 mai, à la Maison Fraternelle, une conférence débat avec **Bernard Cornut**, sur le thème : « *Le pétrole, déjà aux origines de la guerre européenne de 1914 ?* »

Le CVPR PO a organisé le 25 juin, à la Maison Fraternelle, une conférence débat avec le journaliste **Alain Gresh**, sur le thème : « *Le Proche-Orient en crise de l'Irak à la Palestine* ».

Le CVPR PO a organisé une équipe : **Maurice Buttin, Henri Folliet, Pierre Lafrance, Bernard Cornut, Francis Blanchet et Jean Rabinovici** chargée d'organiser son colloque annuel. Il aurait dû se tenir le 21 novembre 2015, au Palais du Luxembourg, sur le thème « *Les Palestiniens en Israël* ». Il a été reporté au 23 janvier 2016 en raison de l'application du plan Vigie Pirate après les criminels nouveaux attentats de Paris le 13 novembre 2015.

Le CVPR PO a été représenté par sa Secrétaire générale, Hasna Abid, à toutes les réunions :

De la Plateforme des ONG pour la Palestine, regroupant 40 associations.

Du Collectif national pour une paix juste et durable au Proche-Orient.

La S.G. a représenté le CVPR PO à différentes manifestations pour la Palestine.

3° / Nos soutiens

Le CVPR PO a soutenu la Campagne Internationale de libération de tous les prisonniers politiques, en particulier Marwan Barghouti, et dénoncé les conditions de détention des mineurs, en Israël, 1266 ayant été arrêtés en 2014.

Le CVPR PO a lancé un appel de solidarité pour aider le Centre de la Paix de Gaza, animé par l'ami Ziad Medoukh, à organiser le soutien psychologique des enfants marqués par la terrible guerre de

Gaza au cours de l'été 2014. Une somme de **12 500** euros a ainsi pu être adressée au Centre.

Le CVPR PO a soutenu la 3ème Flottille de la liberté pour briser le blocus maritime de Gaza.

Le CVPR PO a dénoncé le nettoyage ethnique de Jérusalem et des Bédouins du Néguev.

4°/ Les actions du président :

Toujours sur le thème : « *Points de repère pour comprendre le conflit israélo-palestinien* », il a fait des conférences à Lyon le 5 février ; à Marseille, le 18 avril ; à Annecy le 2 septembre ; à Chambéry, le 7 octobre.

Il a publié le 24 août, une tribune, signée également de Mme Olivia Elias et M. Gérard Toulouse, dans Mediapart : « *Israël-Palestine : le grand écart de la France* », tribune reprise dans le N° 58 du *Courrier du CVPR* .

Il a reçu le 7 octobre, une lettre de S.E.M. Hael Al Fahoum annonçant la fin de sa Mission en France, et le remerciant pour le soutien et l'engagement du CVPR PO envers son pays, la Palestine. Il lui a fait part, par lettre du 27 octobre, de son regret de le voir quitter cette ambassade, où il a tant fait pendant cinq années pour essayer de faire « *bouger les lignes* » de la diplomatie de la France.

Il a représenté le CVPR PO, le 21 novembre, aux « *Huit heures pour la Palestine* » à Evry.

Il a été reçu le 7 décembre, par le nouvel ambassadeur de Palestine, S.E. M. Salman El Herfi.

Il a écrit les 21 janvier et 17 décembre, au ministre des Affaires étrangères, M. Laurent Fabius ; le 8 février à M. Emmanuel Bonne, conseiller du Président de la République.

5°/ Le Conseil d'Administration ;

S'est régulièrement réuni les 5 janvier, 7 mars, 1er juin et 12 octobre 2015.

Aucune question n'étant posée le président met aux voix le rapport d'activité qui est approuvé à l'unanimité.

Il doit ensuite donner la parole au trésorier, Henri MARCHAL.

Assemblée générale du CVPR PO du 12 février

3 - Rapport du Trésorier sur l'exercice 2015

Le rapport financier analyse la situation financière du CVPR par l'examen des recettes et des dépenses pour l'année écoulée. Pour 2015, elle se présente de la manière suivante :

Les **RECETTES**, sous 4 rubriques, totalisent **26.330,00** euros, qu'il faut opposer aux **DEPENSES** de l'exercice, soit **30.012,59** euros. Toutes les deux, en augmentation par rapport à 2014, offrent par différence un déficit affiché de **3.682,59** euros. Ceci s'explique en partie par le reversement des dons reçus par solidarité au profit des enfants de Gaza, soit, en 2014, **6.475** euros qui se sont ajoutés aux **6.025** euros en dépenses 2015. Quelles observations peut-on tirer de ces chiffres ?

- Pour les **RECETTES** après déduction de la collecte pour Gaza en 2015 (**6.025**), le total est en augmentation dans son montant (**20.305**), après intégration des recettes liées aux colloques, puisque pour l'exercice précédent elles ne globalisaient que **12.384,90** euros.

- Le montant des cotisations et dons des adhérents s'élève à **11.555** euros, équivalant aux **11.240** de l'année précédente, alors que la cotisation a été portée à 50 et 80 euros ! Cela signifie une diminution du nombre des cotisants et cache une perte en termes d'affranchissement puisque le *Courrier du CVPR* est adressé à un nombre supérieur de destinataires.

- Les recettes de colloques (entrées, dons, repas) se montent à **6.622** euros.

- Pour les manifestations qui restent non entièrement autofinancées pour les conférences débats, la participation du public s'élève à 162 euros. Le produit de la vente des Actes antérieurs est de 666 euros. La collecte pour les Enfants de Gaza (6.025 euros) a été enregistrée sous cette rubrique « *Manifestations* » qui se monte ainsi au total de **6.853** euros.

- Cet apport exceptionnel de **6.475** et de **6.025** euros collectés respectivement en 2014 et en 2015, est (je le rappelle) destiné à un Centre de la Paix à Gaza. Cette institution (animée par un professeur de français) s'occupe d'enfants traumatisés par le dernier conflit à Gaza. Ils lui ont reversés cette année pour leur montant cumulé. Dans cette opération de solidarité, notre l'association s'est limitée au rôle de relais pour les sommes reçues.

- Les recettes se sont accrues enfin de **1.300** euros qui correspondent à des dons divers.

* **Pour les DEPENSES**, disposées sous 4 rubriques, nous constatons à nouveau une augmentation de leur montant net par rapport à 2014, soit + **2.771,32** euros.

- Les frais de fonctionnement (**6.207,64** euros) ont beaucoup augmenté depuis 2 ans. Les fournitures de bureau restent cependant à un niveau relativement faible ; en apparence, car elles cachent beaucoup de bénévolat. Signalons sous cette rubrique l'importance des frais postaux (**4.108,87** euros), liée au coût d'envoi du *Courrier du CVPR* trimestriel, des *Actes* et des diverses convocations ou invitations.

Les frais de timbres qui croissent chaque année expliquent une augmentation de près de 10%. Hors colloque, les locations de salles sont peu coûteuses (**339** euros).

- L'impression du *Courrier du CVPR* et des *Actes* de colloques correspond à une dépense de **6.872,15** euros, à peu près équivalente à celle des frais de fonctionnement. Elle est en augmentation, malgré la réduction de coût liée à de meilleures conditions d'impression. Cette activité, essentielle pour notre association, justifie sa raison d'être. Le *Courrier du CVPR* est ainsi diffusé à plus de 400 exemplaires, étant envoyé, outre les adhérents, à 80 personnalités, par voie postale, et pour une centaine d'autres à l'étranger par courriel. Rappelons que le port des bulletins destinés au Sénat et à l'Assemblée Nationale est assuré bénévolement.

- Les frais pour le colloque annuel (salle du Sénat, séjours et déplacements des intervenants) sont élevés (**4.282,80** euros). Ils portent les effets aggravants du report du colloque 2014 à janvier 2015, suite au plan vigie-pirate. Pour le colloque prévu en 2015, qui a été également reporté et s'est tenu en janvier 2016, la dépense enregistrée semble se limiter à **884,80** euros. Mais, à cela, il faudra ajouter et régler les frais engagés non encore payés, à propos des intervenants, de la salle et des repas (soit environ 3.500 euros supplémentaires). Soulignons qu'une forte dépense (**1000** euros) résulte désormais de la nécessité de prendre en charge la location de la salle de conférence prêtée par le Sénat.

- Les cotisations versées à des tiers se limitent à la somme de **150** euros (en dehors du versement pour Gaza).

En CONCLUSION, les disponibilités actuelles sont faibles et en baisse constan-

te : environ **4 000** euros (en état réel, fin 2015, après déduction du reste des frais engagés pour le colloque) contre **4.787,78** euros (en état réel, fin 2014). Les ressources s'épuisent. Les frais de fonctionnement ne cessent d'augmenter avec des affranchissements postaux de plus en plus coûteux et un taux de TVA porté à 20%. Et, pourtant, ils pourraient être plus élevés, car, grâce à la disponibilité du président, il faut reconnaître qu'aucune charge n'est imputée tant à la fourniture d'un local qu'aux travaux de secrétariat.

Il faudrait peut-être s'interroger, comme cela a été proposé aux adhérents, sur les priorités que l'action du CVPR doit couvrir et assure son efficacité. On peut se demander si les conférences débats, qui ne semblent pas susciter un intérêt majeur tout en nécessitant de l'énergie, méritent d'être maintenues. Faut-il continuer à assumer, sans contrepartie, le coût des envois du *Courrier* aux adhérents qui ne paient plus leur cotisation ?

Il est certain que pour durer le CVPR doit adapter son action à des capacités qui ne sont pas illimitées. Certes, la cause palestinienne mobilise encore puisque des dons ont, par exemple, été faits l'an passé pour les enfants de Gaza par des amis que nous remercions vivement. Mais, ce n'est pas suffisant. Il faut que chacun s'active pour rassembler des bonnes volontés et des dons permettant au CVPR de poursuivre une action qui est reçue très favorablement dans l'opinion.

En terminant, saluons encore l'énorme travail réalisé et au courage de tous ceux qui animent le CVPR PO et en particulier à son président qui se dépense sans compter pour le faire vivre.

Le président annonce à l'Assemblée générale que le CVPR PO vient de recevoir un don exceptionnel de 5.000 euros qui facilitera le maintien du niveau d'activité de notre association pour l'année 2016., et en remercie le généreux donateur. Mais, malgré ce répit, il précise que nous devons rester pleinement lucides sur la gravité de notre situation financière, telle que vient de l'analyser le trésorier.

Il rappelle que les cotisations des adhérents sont la ressource financière principale d'une association comme la nôtre et souhaite que chacun et chacune s'acquittent dès que possible de sa cotisation pour 2016.

En réponse à une question il précise



que si certains adhérents peuvent ajouter un don au montant de la cotisation ordinaire fixé par l'Assemblée générale de 2015, un tarif réduit - 15 € - est prévu pour les étudiants, les demandeurs d'emploi ou toute personne qui se trouve en difficulté.

Le président met aux voix ce rapport qui est approuvé à l'unanimité.

4 - Election du Conseil d'administration

Le président rappelle que conformément aux statuts du CVPR PO le Conseil d'administration peut compter jusqu'à 21 membres. Il en comporte actuellement seulement 16.

Cinq d'entre eux ont décidé de ne pas solliciter le renouvellement de leur mandat : Suzanne et Henri Folliet, en raison de leur âge, ne souhaitent plus exercer de responsabilités statutaires tout en restant des adhérents actifs du CVPR PO ; Pierre Coulhon pour raison de santé ; Eliane Benaroch et Pauline Grégoire-Marchand en raison de leur obligations professionnelles et/ou militantes.

Par ailleurs aucune candidature nouvelle ne s'étant manifestée en réponse à l'appel joint à la convocation à l'assemblée générale, celle-ci vote à l'unanimité le renouvellement du mandat des dix administrateurs dont les noms suivent : **Hasna ABID, Dominique BALLEREAU, Francis BLANCHET, Maurice BUTTIN, Bernard CORNUT, Raymond DU MOULIN, Ivar EKELAND, May KARMI, Pierre LAFRANCE, Henri MARCHAL, Jean RABINOVICI.**

Le président exprime ses regrets et sa reconnaissance à celles et ceux qui se retirent du conseil d'administration, mais souligne que le rétrécissement progressif de l'équipe sur laquelle repose la responsabilité de l'association représente pour l'avenir du CVPR PO une menace, plus sérieuse encore que l'érosion de ses ressources financières.

Il rappelle que le conseil d'administration peut coopter de nouveaux membres que l'assemblée générale suivante pourra élire.

Il invite donc instamment les adhérentes et les adhérents qui souhaiteraient, dans la mesure de leurs possibilités, apporter une aide régulière ou ponctuelle au conseil d'administration, à se faire connaître à lui par mail ou courrier postal. Il peut s'agir de tâches matérielles modestes comme des mises sous



Durant l'Assemblée générale et pendant la conférence de Richard Labévière

enveloppes. Il peut s'agir aussi de coopérer avec l'équipe en charge de la publication du *Courrier du CVPR* ou avec celle qui organise les colloques et en publie les Actes.

5 - La consultation des Adhérents

Le président rappelle les questions posées :

Le CVPR PO doit-il continuer ?

Quel ordre de priorité doit-il établir entre ses différentes activités ?

Quelles améliorations peut-il apporter à son fonctionnement et à sa gestion ?

Il a reçu au total 47 réponses, auxquelles une large place sera réservée dans la page « *Courrier des lecteurs* » du *Courrier du CVPR* N° 60 à paraître fin mars 2016.

De ces réponses, il convient de retenir :

- **une confirmation** : ces réponses rejoignent les conclusions auxquelles le Conseil d'administration était parvenu lors de sa réunion du 11 janvier 2016, à savoir :

- le CVPR PO doit poursuivre son action spécifique d'information critique.

- si des choix sont absolument nécessaires la priorité doit être accordée à la publication trimestrielle du *Courrier du CVPR PO* en version papier.

- **Une interrogation** : que faire si le CVPR PO est contraint à cesser ses activités ?

La question est certes écartée pour 2016 grâce au don reçu de 5.000 euros. Mais elle peut se reposer en 2017 ou 2018, si les ressources financières sont épuisées et si l'effectif du conseil d'administration diminue encore. Une adhérente a suggéré que le CVPR PO devrait, non pas se dissoudre, mais fusionner avec une association amie. Cette solution pourrait être envisagée mais ne serait pas nécessairement simple.

- **Une recommandation** : le CVPR PO doit pratiquer davantage le partenariat avec les organisations amies, notamment la co-organisation des conférences /débats, voire d'un colloque, lorsque une occasion favorable se présente.

Ce pourrait être une bonne solution pour que le CVPR PO dispose d'un site : l'AURDIP propose de l'héberger sur son propre site, ce qui pourrait être réalisé très rapidement.

Cette proposition est acceptée et le président remercie chaleureusement Ivar EKELAND le président de l'AURDIP.

6 -Le programme d'action du CVPR PO pour 2016

L'Assemblée générale approuve les projets annoncés pour le premier semestre :

- La publication des Actes du Colloque du 23 janvier sur « *Les Palestiniens en Israël* », en cours de préparation, est prévue pour avril 2016.

- Le *Courrier du CVPR* N° 60, en préparation, paraîtra fin mars ; le N° 61 paraîtra fin juin.

- Trois conférences débats sont actuellement programmées :

- Le mercredi 30 mars, de 19.30 à 21.30 au « *Foyer International des Etudiantes* » sur le sujet « *Mourir jeune en Palestine* », par l'historien israélien Shlomo SAND en débat avec Sandrine MANSOUR.

- Le 7 avril, de 17 heures à 20 heures à la « *Maison Fraternelle* », conférence débat avec Philippe TANCELIN et Olivia ELIAS : « *Gaza, l'art pour résister à la catastrophe* ».

- Le 7 juin, une conférence avec Isabelle Avran.

- En vue du colloque qui aura lieu au Palais du Luxembourg, en principe en octobre 2016, le Groupe de travail se réunira prochainement.

L'AG du CVPR PO séance est levée à 20 heures. Elle est suivie par une conférence de Richard LABEVIERE

La campagne "*Boycott, Désinvestissement Sanctions*" trouve son origine dans l'appel lancé, le 9 juillet 2005, aux sociétés civiles internationales et aux gens de conscience du monde entier, par 172 partis, organisations et syndicats, représentant la société civile palestinienne, en vue d'imposer de larges boycotts à Israël, et des retraits d'investissement.

Elle a essentiellement pour but de faire respecter par Israël le droit international, superbement ignoré par l'Etat hébreu depuis sa proclamation par David Ben Gourion, le 14 mai 1948.

Cet appel énonce les trois exigences indissociables du peuple palestinien :

1/ Fin de l'occupation de la Palestine (Cisjordanie, Jérusalem-Est, Bande de Gaza) et de la colonisation de toutes les terres.

2/ Egalité absolue des droits accordés aux Juifs et aux Palestiniens d'Israël, dont la nationalité.

3/ Droit des réfugiés au retour et à l'indemnisation, comme stipulé par la résolution 194 de l'ONU, du 11 décembre 1948.

L'exception française : vers la criminalisation de BDS ?

La France est la seule démocratie occidentale où les militants de la campagne internationale BDS sont passibles de poursuites judiciaires. La « circulaire Alliot-Marie » de 2010 assimile arbitrairement l'appel au Boycott des produits des colonies israéliennes illégales de Cisjordanie à un « appel à la haine raciale et à l'antisémitisme ». En Israël même, ce n'est pas une simple mesure administrative mais une loi votée par la Knesset qui punit « toute personne ou entité appelant à un boycott économique, culturel ou académique », et, depuis 2011, l'application de cette loi reste suspendue par la Cour Suprême de Tel-Aviv.

La circulaire Alliot-Marie n'a été ni abrogée, ni même suspendue, depuis 2012, par les gouvernements socialistes. Dans la majorité des cas, en première instance, les poursuites engagées par les parquets ont abouti à des relaxes ; en appel des condamnations annulées, les relaxes généralement confirmées.

Dès lors la condamnation par la Cour d'appel de Colmar de 12 militants de Mulhouse relaxés en première instance constitue une exception d'autant plus remarquable que cette condamnation a été confirmée par deux arrêts de la Cour de Cassation en date du 20 octobre 2015.

Faut-il voir dans ces arrêts de la plus haute instance judiciaire français, au-delà du cas singulier de ces 12 militants, la validation juridique d'une simple circulaire administrative restreignant l'exercice d'une liberté publique, en déclarant illégal l'appel au Boycott, non pas en général, mais seulement lorsqu'il vise l'Etat d'Israël ? Quel peut être l'impact de ces arrêts sur l'issue des procédures, engagées ou susceptibles de l'être, contre des militants BDS ?

Comment ne pas s'en inquiéter, quand le Premier Ministre, répondant le mercredi 16 décembre dans l'enceinte de l'Assemblée nationale à un

député farouchement pro-israélien, déclare qu'il condamne absolument et sous toutes ses formes la campagne BDS

et « met en garde ceux qui l'organisent et ceux qui y participent » car, selon lui, de la critique de la politique d'Israël « ils basculent dans l'antisémitisme, et de l'antisionisme dans l'antisémitisme » ? Ne risque-t-on pas, l'Etat d'urgence aidant - et les dérives fâcheuses qui l'accompagnent - de voir invoquer le « trouble à l'ordre public », contre les manifestations de BDS, et plus généralement contre toute manifestation de soutien à la cause du peuple palestinien ?

Faut-il voir seulement dans ces menaces à peine voilées la tentative d'un gouvernement de plus en plus embarrassé par son soutien électoraliste à un Etat israélien qui viole de plus en plus cyniquement le Droit international, tentative visant à intimider des citoyens français de plus en plus nombreux à lutter pour son application ? La manœuvre en ce cas, quand dans le monde entier la campagne internationale BDS enregistre des succès spectaculaires, risque fort d'être contreproductive !

La rédaction du Courrier du CVPR PO a choisi de citer ci-après de larges extraits d'un article de Patrick Le Hyaric, directeur de l'Humanité et député européen, d'une interview de Maître Antoine Comte par RT France, du tweet d'un juriste militant du BDS, ainsi que de la newsletter de l'AURDIP (Association Universitaire pour le Respect du Droit International en Palestine).

Cour de cassation : En France, le boycott des produits israéliens est désormais illégal

Depuis un arrêt de la Cour de cassation du 20 octobre dernier, la France risque de devenir le seul pays au monde où le simple appel au boycott comme moyen d'action devient illégal.

En effet, la haute juridiction vient



de confirmer la condamnation par la cour d'appel de Colmar de 12 militants.

Il leur est reproché d'avoir participé, le 26 septembre 2009 puis le 22 mai 2010, à une manifestation devant un magasin du groupe Carrefour près de Mulhouse.

Celle-ci appelait au boycott de produits en provenance d'Israël et notamment ceux issus des terres colonisées et occupées, en violation du droit international.

À l'occasion de cette initiative, aucune dégradation n'a eu lieu, aucune entrave au fonctionnement du magasin ni à la liberté du commerce n'a été constatée, aucune plainte du magasin lui-même n'a été déposée, aucun propos antisémite n'a été tenu.

C'était un appel aux citoyens à exercer leur liberté de choix lors de leurs achats.

Cela n'empêche pas la Cour d'y voir un acte constitutif d'un délit de « provocation à la discrimination, à la haine ou à la violence envers une personne ou un groupe de personnes en raison de leur origine ou de leur appartenance à une ethnie, une nation, une race ou une religion déterminée ».

On croit rêver au pays des droits de l'homme, dans ce pays où le temps n'est pas si lointain où toutes les forces politiques et les médias expliquaient qu'ils avaient contribué à la libération de Nelson Mandela et à la fin de l'apartheid en Afrique du Sud. Reconnaissance, tardive pour certains, d'un mouvement international de boycott des produits sud-africains, utilisé comme action politique, d'une grande efficacité pour obtenir la libération de ce pays.

Le même mode d'intervention citoyenne a été utilisé contre la junte birmane ou même contre le Mexique pour obtenir la libération de Florence Cassez.

Aucun n'a fait l'objet de poursuites et c'est heureux! Jamais un gouvernement français n'avait promulgué des circulaires, comme celles des anciens ministres M. Mercier et Mme Alliot-Marie en 2010, demandant aux procureurs de poursuivre avec fermeté les militants de l'application du droit international en Palestine.

En Israël même, cette question fait débat. Votée en juillet 2011 avec une seule voix de majorité à la Knesset, la loi punissant « toute personne ou entité appelant à un boycott économique, culturel ou académique » des colonies israéliennes en Cisjordanie est toujours suspendue par la Cour suprême de Tel-Aviv.

Comment, dans ces conditions, justifier un arrêt de la Cour de cassation française, en l'occurrence plus royaliste que le roi? Sinon par la volonté politique d'étouffer une mobilisation qui utilise le mouvement de boycott pour que s'applique... le droit international.

Ce mouvement fondé à l'initiative de 171 organisations internationales, est un appel aux citoyens à exercer leur liberté de choix lors de leurs achats. Il n'entrave donc en rien la liberté du commerce tandis que les importateurs ou les sociétés étrangères qui tirent profit de territoires occupés s'exonèrent sans sourciller du droit international.

C'est d'autant moins défendable que des États, dont le nôtre et l'Union européenne, utilisent l'arme de l'embargo comme outil de combat politique et diplomatique.

Il est urgent de réclamer avec force au gouvernement qu'il fasse annuler les circulaires des ministres de droite Mercier et Alliot-Marie.

Le Parlement devrait être saisi de cette atteinte caractérisée à la liberté d'expression et de manifestation. Les juristes, qui vont en appeler à la Cour européenne des droits de l'homme, méritent d'être soutenus. C'est de la liberté d'expression de chacun qu'il s'agit !

Patrick Le Hyaric,
Député européen

Extrait d'un tweet d'un juriste militant de BDS

... Ces deux arrêts du 20 octobre 2015 sont inacceptables. Sur le plan juridique, ils sont très critiquables. Mais au-delà de la technique juridique, leur solution heurte profondément la liberté d'expression et isole totalement la France.

C'est la protection des intérêts des

"producteurs de biens installés en Israel" ainsi que la nécessité de protéger l'ordre public qui, selon la Cour de cassation, justifient cette restriction à la liberté d'expression.

En résumé, la Cour préfère sacrifier une des principales libertés politiques des citoyens français pour la défense des producteurs israéliens ... (souligné par nous)

En outre, si les deux arrêts condamnent spécifiquement les appels au boycott des produits israéliens, ils ouvrent la voie à :

- une pénalisation accrue des activités militantes appelant au boycott des produits israéliens (les plaintes et poursuites pénales risquent de se multiplier sur la base de ces arrêts ; les condamnations risquent également de tomber beaucoup plus facilement qu'avant, les juges ayant le plus souvent tendance à suivre la solution dégagée par les arrêts de la Cour de cassation).

- l'interdiction administrative de nombre des activités BDS par les pouvoirs publics (maires, préfets, présidents d'Universités, etc.) au motif que ces activités constituent des infractions

- une pénalisation possible des activités militantes appelant au boycott des Universités israéliennes (victimes potentielles dans la logique de la Cour de cassation : les universitaires israéliens), des activités culturelles organisées par Israel (victimes potentielles : les artistes israéliens), des activités syndicales, des activités sportives etc.

**Interview de
Me Antoine Comte,
Avocat de BDS France
(RT France - 10 novembre 2015)**

« *Nous vivons une période noire de la liberté d'expression en France* »

RT France : Déplorant la décision de la cour de cassation, vous avez annoncé vouloir porter l'affaire devant la Cour Européenne des Droits de l'Homme. Pouvez-vous nous expliquer vos motivations ?

Me Antoine Comte : J'ai en effet dit qu'il s'agissait d'une grande régression dans la possibilité pour les

citoyens de s'exprimer. Pouvoir critiquer la politique d'un Etat étranger fait partie intégrante de la Liberté d'expression. A ce sujet, il existe dans notre système des juridictions internes, mais également une juridiction européenne. Nous allons en effet porter cette affaire devant la CEDH qui est particulièrement attachée depuis toujours à la liberté de la presse.

Pour moi, la question centrale est le droit pour les citoyens de s'exprimer sur des questions de politique Internationale. Je défends ce genre d'actions depuis le début de ma carrière. Il faut savoir que le boycott prôné par cette grande campagne internationale qu'est BDS a été lancé par la société civile palestinienne et plusieurs syndicats et associations. Cette mesure demande simplement que le droit international et les 40 résolutions des Nations Unies et du conseil de sécurité soient respectées. Cette campagne a été lancée à la suite de la construction du mur de séparation qui avait été critiquée par la Cour de Justice Internationale et qui avait demandé qu'on cesse la construction du mur en Israël, ce qui n'a jamais été fait.

RT - Pour vous, ce boycott constitue donc une liberté fondamentale ?

A.C. - C'est même nécessaire. Le boycott est l'expression des citoyens à la fois pacifique et non-violente et qui en même temps tient compte de la question centrale d'une position politique en dehors des partis, car il arrive heureusement que des citoyens prennent parti pour une cause commune sans tenir compte de leurs désaccords. En France, on a régulièrement des campagnes pour des boycotts en protestation contre la politique d'un Etat.

La Russie n'y a pas échappé et a fait l'objet de ce genre de campagnes, subissant des sanctions économiques importantes en lien avec la situation ukrainienne. Il y a eu des campagnes lancées en France contre la Chine sur la question du Tibet. La grande campagne contre l'apartheid en Afrique du Sud dans les années 70-80, appelée « Outspan », et qui visait à boycotter les oranges d'Afrique du Sud, a été une campagne très importante puisqu'elle a permis à la question de l'apartheid d'être mise sur l'agenda

mondial et finalement obtenir la fin de cette politique injuste et discriminatoire. Il y a eu des dizaines de boycotts, notamment sur des événements sportifs comme les jeux olympiques ou le Mondial de football en Argentine pendant la dictature des colonels. Il n'y a pas d'expression citoyenne plus appropriée selon moi (à part les élections) qu'un appel au boycott pour des questions de politique internationale.

RT - Pourquoi le boycott des produits israéliens serait-il une exception ?

A.C. - C'est là qu'intervient le plus gros problème. Car le boycott des produits israéliens est le seul boycott dont on dit qu'il n'est pas conforme à la loi. Pour un juriste c'est une question très choquante.

On invoque, pour tenter de faire croire que ce boycott est illégal, une discrimination. Mais de quelle discrimination parle-t-on ? Car il ne s'agit pas de personnes, mais de produits !

J'ai demandé une QPC (Question Prioritaire de Constitutionnalité) car la loi de 1881 sur la Liberté de la presse protège les individus contre les discriminations, dans le travail, dans les opinions, les positions politiques etc. Dans le cas de BDS, on essaie de nous faire croire à une discrimination en traitant un boycott de produits comme une discrimination à l'égard des producteurs israéliens.

C'est d'autant plus ridicule et grotesque qu'il existe une règle très importante dans le droit international selon laquelle, une puissance occupante ne peut exploiter les ressources du pays ou de la zone occupée.

Or, c'est exactement ce qui se passe dans les territoires palestiniens : les produits qui proviennent des colonies sont non-conformes en matière de droit international, ce qui justifie tout à fait un boycott. Le parlement européen a d'ailleurs demandé l'étiquetage des produits israéliens provenant des colonies. La manière dont la justice française traite ces questions est gravissime et constitue une telle régression est très inquiétante pour l'avenir.

RT - Justement, le Premier ministre israélien Benjamin Netanyahu a comparé récemment cet étiquetage des produits provenant des colonies au « nazisme ». Que pensez-vous de ses déclarations ?

A.C. - De mon point de vue, ce n'est ni plus ni moins de la dérision politique. Comment peut-on assimiler un boycott de produits à l'antisémitisme, au nazisme, au fascisme ?

C'est tout simplement grotesque. Cela fait partie d'une propagande qui n'a rien à voir avec les réalités. C'est très important de comprendre que le boycott est une démarche politique des citoyens. **L'appel au boycott n'est autre que la critique d'une ligne politique d'un pays étranger, ce qui est parfaitement acceptable.** Quel Etat peut s'inquiéter que ses citoyens critiquent la politique américaine, russe, chinoise ou israélienne ? Comment peut-on imaginer que ce soit inquiétant ? C'est une forme d'expression comme une autre. Du moment que cela reste pacifique et dans le domaine de la libre expression d'une opinion, il n'y a rien à redire. Pour ma part cette décision de la cour de cassation restera véritablement une journée noire de la justice française, une journée extrêmement sombre, car la Cour se méprend à mon avis complètement sur l'enjeu, qui est la Liberté d'expression, un principe inéluctable depuis la Révolution française. Cette affaire démontre que les libertés ne sont jamais définitivement acquises et qu'il faut toujours se battre pour les obtenir.

RT - D'autres pays pratiquent le boycott des produits israéliens, comme l'Islande par exemple. Pourquoi en France, cela serait-il interdit ? Existe-t-il des pressions extérieures qui motivent cette interdiction ?

A.C. - La politique française devient, depuis des années maintenant, de plus en plus soumise à des lobbys qui défendent leurs propres intérêts. On laisse de côté des questions fondamentales et universelles de Liberté au profit d'une politique qui se fait malheureusement en fonction de la pression des uns ou des autres.

De plus, cette décision de la Cour de cassation isole de fait la France du reste du monde où la campagne BDS est très respectée et très importante. Personne ne songe à dire que c'est une action illégale, alors qu'en France, il y a une véritable pression de la part d'un certain nombre d'associations comme le CRIF notam-

ment [Conseil Représentatif des Institutions Juives de France], qui sont directement liées à l'Etat israélien - qui mènent une politique extrémiste, il faut bien le souligner, et essaient d'utiliser tous les moyens du droit pour parvenir à rendre illégal quelque chose qui relève de la Liberté d'expression des citoyens. La France est de fait, devenue le seul pays avec Israël où le boycott des produits israéliens pose problème et est interdit, considéré comme illégal. Pour moi c'est une grave erreur de la part de la cour de cassation.

Mais j'ai une grande confiance dans la décision qui va intervenir ultérieurement de la part de la Cour Européenne des Droits de l'Homme qui a toujours défendu la liberté de la presse, le secret journalistique, les investigations complètes et extensives lorsque cela touche des gens importants ou même des gouvernements. Elle défend l'ensemble des possibilités d'expression de toutes les catégories de population et je crois que sa jurisprudence va dans le sens qui est le nôtre et qui affirme que les citoyens doivent avoir le droit de s'exprimer.

Ce n'est pas un risque pour la Démocratie. Il y a bien des gens qui se prononcent contre la politique américaine, chinoise russe. Pourquoi Israël serait-il une exception ? Ce pays n'est pas au-dessus des lois !

RT - Quel est le sentiment de BDS aujourd'hui ?

A.C. - Nous sommes d'humeur combative. Il y a une formule en français qui dit « le droit ne se quémande pas, il se prend ». Donc nous n'allons pas nous réduire à quémander à une juridiction française le droit de continuer à faire des appels au boycott des produits d'un Etat qui pratique une politique discriminatoire et ségrégationniste.

Nous sommes convaincus d'être dans notre bon droit et continuerons à nous battre pour que notre liberté d'expression soit reconnue. Il faut donc absolument que la décision de la cour de cassation soit renversée par la décision d'une juridiction supérieure et que la France soit condamnée.

Que notre pays soit condamné par la Cour Européenne serait très désolant, mais c'est ce qui est nécessaire pour faire valoir le principe de Liberté d'expression. Et c'est ce qui risque d'arriver.



Un appel au boycott des produits issus des colonies israéliennes photographié à Bethléem, le 5 juin.

Crédits photo : THOMAS COEX/AFP

Sortir de la violence

Newsletter de l'AURDIP (23 novembre 2015)

Les messages de sympathie ont afflué de tous les points du globe. On m'a écrit du Canada, des États-Unis, d'Australie, de Norvège, d'Israël et de Palestine. C'est que chacun s'est senti visé dans son humanité : ce ne sont pas les valeurs de la république que les attentats de Paris ont atteint, c'est le minimum de confiance qui nous permet de vivre ensemble, et qui fait que de jeunes parents peuvent s'asseoir à la terrasse d'un café ou se rendre à un concert sans craindre pour leur vie. Une semaine auparavant c'était Beyrouth qui était frappée, un mois plus tôt c'était Ankara, et depuis au moins trois ans la Syrie toute entière vit ce calvaire. La pensée de toutes ces victimes nous accompagne. Arrêtez ces massacres !

Il y a trop de problèmes en suspens dans la région, et si on ne les résout pas, on aura beau écraser Daèch, ils engendreront d'autres monstres. Le problème palestinien n'est pas le seul, mais il est emblématique : si on peut le résoudre sur la base du droit international et des résolutions de l'ONU, on aura fait un grand pas vers l'apaisement.

Mais pour parler le langage du droit et de la solidarité, il faut être exemplaire. Notre gouvernement a

ressorti les valeurs de la République comme on sortait les saints de leur placard et on les promenait en procession dans les rues pour conjurer les calamités publiques. Où étaient les valeurs de la République quand Bachar El-Assad présidait le défilé du 14 juillet, quand Mouammar Kadhafi plantait ses tentes sur les Champs-Élysées, ou que le président de la République allait aux obsèques du roi d'Arabie Saoudite ?

Faute de réflexion, notre gouvernement est engagé dans une politique belliqueuse à l'extérieur, et répressive à l'intérieur. Nous avons eu la circulaire Alliot-Marie et les poursuites pénales systématiques engagées contre les militants BDS, nous avons l'état d'urgence prolongé pour trois mois (au moins), nous aurons une réforme de la constitution. Nous n'aurons pas de réflexion sur l'état de l'éducation dans notre pays ni sur l'absence de mixité sociale, nous n'aurons pas de débat national sur la politique économique ni sur la défense des libertés, dont la liberté d'expression. Eh bien, ces réflexions et ces débats il faudra les mener ailleurs, et en tirer les conséquences, quitte à les imposer à notre gouvernement par des initiatives citoyennes.

« Daech » rase le plus ancien monastère chrétien d'Irak

Le plus ancien monastère chrétien d'Irak, qui a survécu près de 1400 ans aux agressions de la nature, a été rasé par les terroristes de «Daech» qui poursuivent la destruction des vestiges du passé culturel dans la région.

Les photos satellites obtenues par l'Associated Press (AP) confirment les craintes des autorités religieuses et des associations de défense du patrimoine : le monastère Saint-Élie de Mossoul n'est plus qu'un tas de cendres.

Dans son bureau en exil à Erbil, dans le nord de l'Irak, le révérend Paul Thabit Habib, 39 ans, voit cette destruction d'un site religieux sacré comme une tentative et une volonté d'expulser définitivement les chrétiens hors d'Irak et éliminer la culture chrétienne de la région comme si elle n'avait jamais existée.

«C'est une immense partie de l'Histoire qui a été détruite», a déclaré le révérend Manuel Yousif Boji à l'AP. Pasteur catholique chaldéen à Southfield, dans le Michigan (Etats-Unis), il se souvient notamment avoir assisté à une messe à Saint-Élie en tant que séminariste.

Le monastère Saint-Élie rejoint ainsi une liste croissante de plus de 100 sites religieux et historiques démolis dont des mosquées, des tombeaux, des sanctuaires et des églises de Syrie et d'Irak. Les terroristes de «Daech» ont déjà détérioré ou anéanti des monuments anciens à Ninive, Palmyre et Hatra. Les musées et les bibliothèques ont été pillés, les livres brûlés et les objets d'Art détruit ou revendus au marché noir. En Irak, la population chrétienne a chuté de 1,3 million à 300.000 fidèles selon les autorités ecclésiastiques.

«Daech», qui contrôle aujourd'hui une grande partie de l'Irak et de la Syrie, a déjà tué des milliers de civils et contraint des centaines de milliers de chrétiens à fuir la région où il étaient installés depuis près de 2000 ans.

Source : RT et rédaction – 20-01-2016

Le Mouvement Israël pour la réforme et le judaïsme progressiste a appelé le procureur et la police à ouvrir une enquête.

Dans l'article, Gopstein écrit qu'il est perturbé par *"la chute de la ligne de défense du peuple juif contre notre ennemi mortel depuis des centaines d'années - l'Église chrétienne."*

Il a affirmé que l'Église avait utilisé *"tous les outils à sa disposition pour détruire le peuple juif"*, et qu'*"aujourd'hui, l'Église a été clairement vaincue alors que le peuple juif a une des armées les plus puissantes du monde et maintenant ils n'ont plus aucune chance de nous détruire."* Cependant, selon Gopstein, l'Église n'a pas renoncé. Il reste un dernier espoir à ces vampires et à ces suceurs de sang - la mission. *"Si on ne peut pas tuer les Juifs, on peut encore les convertir."*

Gopstein écrit *"les librairies missionnaires offrent leurs produits devant tout le monde sur la route de Jaffa à Jérusalem, des communautés entières rampent devant les missionnaires, ceux-ci gèrent de nombreuses entreprises qui servent la mission, bien souvent sous couverture et à l'insu des employés."*

Il ajoute que la *"peur que chaque Juif a ressentie, le dégoût du christianisme que nous avons décrit ci-dessus - dégoût qui seul nous a sauvés des jours sombres en Europe - a disparu avec la "belle vie" de l'ère démocratique... et le missionnaire est à l'affût de sa proie"*.

Gopstein termine son article en écrivant : *"J'appelle tout le monde à pousser un cri d'alarme et à lutter contre ce phénomène corrompu dans la meilleure tradition du judaïsme, avant que nous tous, y compris ceux qui parmi nous observent les commandements, ne devenions une communauté de lèche-bottes."*

"Noël n'a pas sa place en Terre Sainte," écrit-il, ajoutant *"Chassons les vampires avant qu'ils ne boivent une fois de plus notre sang."*

Le Mouvement Israël pour la réforme et le judaïsme progressiste et la Coalition contre le racisme ont demandé au Procureur adjoint chargé des fonctions spéciales, ainsi que

Le leader des extrémistes juifs : Les chrétiens sont « des vampires » suceurs de sang qui doivent être expulsés d'Israël

Bentzi Gopstein, chef de Lehava, appelle à interdire Noël en Terre Sainte : « Chassons les vampires avant qu'ils ne boivent une fois de plus notre sang. » "Noël n'a pas sa place en Terre Sainte," a-t-il écrit dans un article publié il y a quelques jours sur le site web Haredi Kooker.



DR



l'unité de police chargée de la cyber-criminalité, d'ouvrir une enquête. Ils indiquent : "L'article appelle à interdire la célébration de Noël, la plus importante fête chrétienne, et à œuvrer pour chasser les chrétiens d'Israël". Ils ont également signalé que la description faite par Gopstein des chrétiens comme des "vampires et suceurs de sang" contrevient à la loi interdisant d'insulter les sentiments religieux.

Ils ajoutent "Cette déclaration n'a pas été faite dans le vide mais dans le contexte de nombreux actes de violence contre les membres du clergé chrétien, ces dernières années".

Orly-Likhovski Erez, chef du département juridique du Centre pour la réforme a déclaré : "Benzi Gopstein ne recule devant rien pour inciter à la violence à l'encontre de quiconque n'est pas lui – arabes musulmans, chrétiens et autres, en utilisant un langage brutal et en appelant à la violence. Malheureusement ... face à cette incitation à la violence ... la police fait preuve d'un silence assourdissant."

Le Bureau du Procureur de la République a indiqué qu'il a reçu la lettre des groupes appelant à une enquête sur les derniers commentaires de Gopstein, et il a ajouté que "aucune décision n'a encore été prise" sur le cas de Lehava.

Traduction : RP pour l'AFPS

CVPR-PO: Association 1901, fondée par Béréa Adli-Bloch

Président d'Honneur
Professeur Jacques Milliez.
 Président : **Me Maurice Buttin.**
 Vice Présidents : **Francis Blanchet, Pierre Lafrance, Raymond Du Moulin.**
 Secrétaire générale : **Hasna Abid.**
 Trésorier : **Henri Marchal**
 Directeur de la publication :
Maurice Buttin
 Rédacteur en chef :
Jean Rabinovici

Secrétariat : 54, rue des Entrepreneurs,
 75015 PARIS
 CCP 41 675 48 J La Source.
 Courriel : maurice.buttin@orange.fr

BRÈVES

En Israël, sur le mont Sion, « crachats et insultes sont quotidiens »

par Hélène Jaffiol, à Jérusalem

Comme d'autres lieux chrétiens ou musulmans d'Israël ou des territoires palestiniens, l'abbaye bénédictine de la Dormition, à Jérusalem, a été victime des extrémistes juifs du mouvement « Prix à payer ». (...)

L'agressivité a franchi un pas, ces derniers mois, sur le mont Sion. Début octobre, des tombes ont été profanées dans un cimetière attenant au monastère. Fin mai, l'abbaye avait déjà été recouverte d'inscriptions haineuses (« Jésus est un singe ») et plusieurs véhicules avaient été dégradés. Mais ce qui inquiète bien davantage Frère Nikodemus est l'agression, fin novembre, à coups de pierres, d'un cuisinier palestinien officiant dans un restaurant situé à quelques mètres du monastère: « Il est resté plusieurs jours en soins intensifs. Jusqu'où cette violence va-t-elle aller ? » (...)

Les actes antichrétiens en Israël s'inscrivent, depuis deux ans, dans une vague de violences plus large que le simple ressentiment religieux : celle de « Prix à payer », une mouvance politique prônant des représailles antipalestinienne et anti-minorités, attribuée à un petit nombre d'extrémistes juifs opposés à tout démantèlement dans les colonies israéliennes en Cisjordanie. (...)

Le 30 décembre dernier, le président israélien Shimon Peres et le ministre de l'intérieur Gideon Saar ont promis la plus grande fermeté aux responsables chrétiens. Des déclarations qui laissent Frère Nikodemus dubitatif : « Aucun des responsables des attaques n'a été, jusqu'à présent, traduit en justice. » L'année 2014 ne s'annonce pas sous les meilleurs auspices. À l'intensification des négociations entre Palestiniens et Israéliens qui risque d'accroître les actes de « Prix à payer » s'ajoute la visite du pape, prévue en mai. « L'agressivité risque de doubler avant sa venue », prédit Frère Nikodemus.

Voir : <http://www.la-croix.com/Religion/Actualite/En-Israel-sur-le-mont-Sion-crachats-et-insultes-sont-quotidiens-2014-01-09-1087007>

« Les chrétiens aiment les juifs comme le pêcheur aime ses poissons : dans son assiette, morts »

Pour Rav Kahn, directeur de la revue ultraorthodoxe *Kountrass*, la croix pose bel et bien problème en ce qu'elle rappelle que l'Église « a voulu ajouter deux personnes au Père Créateur » – en ce sens, le christianisme n'est pas, selon lui, un monothéisme. « Des relations entre nos deux religions peuvent exister, avance-t-il, faisant référence aux avancées du dialogue judéo-chrétien, mais nous ne voulons pas d'un rapprochement. Nous n'avons rien à apprendre de l'Église, c'est plutôt le contraire. »

Même dédain chez David Ramati, habitant de la colonie israélienne Kiryat Arba, qui jouxte la ville palestinienne d'Hébron en Cisjordanie. « Une personne intelligente ne peut croire que Dieu ait choisi de devenir homme ! Les missionnaires chrétiens peuvent bien essayer de me convertir, ils n'y arriveront pas : c'est comme si un doctorant se mettait à jouer dans un bac à sable... »

<http://www.la-croix.com/Religion/En-Israel-un-sentiment-antichretien-chez-certains-juifs-2016-02-07-1200738204>

Françoise Germain Robin décorée

Notre parrain, journaliste, spécialiste du Proche-Orient, ancienne journaliste de l'ORTF, grand reporter à l'Humanité, citoyenne d'Honneur Palestinienne, a été décorée le 22 mars 2016, par l'ancien directeur de l'Humanité, Roland Lecroy de **chevalier de l'Ordre national du Mérite.**

Le « Courrier CVPR » et tous les membres du CVPR PO lui présentent toutes leurs félicitations.

Si une décoration était bien méritée, c'est bien celle-là !

Maurice Buttin,
 président du CVPR PO

Courrier du CVPR N° 59

Votre publication est comme d'habitude fort bien présentée et contient un bon nombre de documents intéressants, parmi lesquels l'article de Zeev Sternhell me semble particulièrement important car il représente ce que j'appellerais la position « sioniste rationnelle » à partir de laquelle une négociation sérieuse pourrait s'engager avec les Palestiniens.

Lucien Champenois. Paris.

D'abord félicitations pour votre ténacité et la variété de vos actions pour la Justice et le Droit des Palestiniens. « Ils » finiront bien par nous entendre.

Paulette Albouze. 75010 Paris

Je viens de lire le dernier numéro du *Courrier du CVPR* et je le trouve très intéressant.

**Martine Sevegrand.
94210 La Varenne-Saint-Hilaire**

Comme l'écrit si bien Boutros Hallaq dans le *Courrier*, de l'injustice faite aux Palestiniens en 48 découle toutes les guerres civiles de la région et cette injustice était déjà inscrite dans les accords Syces-Picot. Aujourd'hui on voit en effet s'en déployer les effets.

De la paix dans la justice pour les Palestiniens découlera le début du processus d'apaisement de la région. Sinon, il restera la concurrence des acteurs et de leurs stratégies politiques et politico-religieuses, qui se nourrit et se légitime du conflit. En arrière fond, même quand d'autres raisons s'ajoutent et sont avancées, la question de la perte de la Palestine, nourrie l'islamisme et le djihadisme. Nos politiques essayent d'occulter cela car ils pensent qu'ils peuvent en venir à bout sans en imposer à l'Etat d'Israël. Dans cette matrice qui nourrit les jeux des Etats de la région, l'Arabie et les pétromonarchies veulent une réponse conforme à leur idéologie et elles s'engouffrent dans la faille des accords Syces-Picot pour chercher à reconfigurer les pays concernés. Elles voudraient créer, à la faveur des guerres civiles qu'elles entretiennent en Irak et en Syrie, une grande entité étatique dite sunnite, soumise à leur idéologie wahabite ou pour le Qatar, à celle des Frères musulmans. Cela est tout à fait conforme au principal but stratégique de l'Etat d'Israël qui veut être reconnu comme "Etat juif" par les Palestiniens et par les autres arabes. Ce que, en vérité, les Etats occi-

dentaux valident dans les faits, puisqu'ils appellent les Palestiniens « à faire les efforts courageux qu'il convient » pour qu'aboutissent les négociations.

En fait Daesh est en phase avec cette stratégie, d'où la création de « l'Etat islamique ». Pour le malheur de ses parrains, « nos amis sunnites des pétromonarchies et la Turquie », ses façons de massacrer des minorités notamment, ne pouvaient plus être soutenues. Restent les « rebelles modérés », wahhabites ou Frères musulmans...

Quant à l'Irak, qui a lui-même une forte minorité sunnite de 20%, il refuse la logique d'Etats confessionnels. Nos « experts » ici sont quelques uns à dire, de façon ouverte ou plus ou moins sous-entendu, qu'il faut revoir le découpage étatique des accords Syces-Picot. C'est-à-dire qu'ils plaident pour la création d'un nouvel Etat sunnite, gros morceau de l'Irak et de la Syrie actuels.

J'étais d'accord avec Richard Labevière quand il a dit que, si la revendication des 2 Etats était abandonnée, ce serait la fin pour la Palestine et pour les Palestiniens. Je crois qu'alors ils seraient expulsés, surtout si le 2ème volet de la reconfiguration en Irak et en Syrie aboutit à un Etat sunnite. Il ne resterait qu'un résidu de Palestiniens, chrétiens et musulmans

Myriam Bouregba. 75011 Paris

Je lis toujours le *Courrier du CVPR*. Ce numéro est bien fait comme toujours.

Cette fois-ci il a des problèmes de positionnement de caractères qui augmentent l'écartement des lettres dans un mot sur la presque totalité du journal compliquant sa lecture.

Sur le fond, c'est pour moi une autre source qui m'intéresse toujours

**Françoise Faurie-Habets.
Saint- Etienne**

Merci pour le *Courrier du CVPR*. Je le lis attentivement et le fais circuler.

Marielle Bardinet. Bordeaux

Je viens de prendre connaissance de votre CVPR PO et je suis heureuse de saluer fraternellement son action.

J'y reconnais les mêmes préoccupations pour la Justice que celles qui motivent les militants de l'AFPS dont je suis adhérente.

Juliane Nicolas 22560 Trébeurden

Une nouvelle année commence et on est toujours au point zéro !

Cette vague de sang en Syrie ne va pas accroître l'intérêt pour nos amis Palestiniens (...) Les meurtres, les viols, comment supporter tout cela ? La misère

et l'errance de tous des gens qui ne peuvent plus vivre chez eux. Ca, c'est la guerre que l'on va essayer de résoudre avec toujours des armes.

Ah, c'est bien, on est devenu cette année le premier vendeur d'armes ! De l'argent pourri qui nous rentre dans les poches (...)

L'injustice et, disons-le l'apartheid, me sont insupportables, et malgré mes très douloureux problèmes personnels, le sort des Palestiniens ne me sera jamais indifférent.

Gabrielle Bodin. 17000 La Rochelle

Colloque du 23 janvier 2016 : « Les Palestiniens en Israël »

Merci pour ce colloque d'hier particulièrement intéressant, pas forcément engageant... On continue !

Gonzague Hutin. 75006 Paris

Hier au Sénat un colloque était organisé par notre ami Me Maurice Buttin (affaire Ben Barka...) sur les Palestiniens d'Israël. Il y avait un député « arabe » de la Knesset, Basel Ghattas ; un prêtre palestinien d'Israël Faouzi Khouri ; et le fondateur de *Taayoush* (Le mouvement judéo-arabe *Vivre ensemble*), professeur israélien, Gadi Algazi. (qui a fait de la taule, pour avoir refusé de servir en Palestine occupée) ; le nouvel ambassadeur de Palestine, et divers Français, dont l'ancien ambassadeur Didier Destremau. C'était clair et tristement instructif, avec constatation que l'option 2 Etats est définitivement un leurre et qu'il ne reste que la possibilité d'un seul état binational, genre démocratie style occidental ? ou apartheid ? A moins qu'il y ait plus grave encore ...Mal parti ! Attendons qu'un messie vienne les eng... tous ...Si seulement les français juifs pouvaient changer le *Crif* (revenir au moins à Théo Klein) et abandonner « *Bibi* » ! ce serait sans doute répercuter une fraternisation à Jérusalem, pour le plus grand bien d'un futur croissant fertile sur tout le P-O où tout juif pourrait à sa guise s'implanter à côté - pas à la place - de l'autochtone !

Vous y avez travaillé ! Puisse le monde écouter le petit fils prophétique de Nahum !

Un jeu de mots lancé par Didier Destremau que je m'empresse de vous répéter : « surtout ne pas mettre la Charia avant l'Hébreu »

Lettre de notre adhérent Gonzague Hutin à notre parrain Edgar Morin

Je veux vous remercier pour avoir eu l'initiative de ce colloque qui a été à la

Courrier des lecteurs

→
hauteur des espérances. Je suis sûr que nous sommes tous unanimes sur le sentiment de la qualité des débats et de l'enrichissement qu'ils nous ont apporté.

J'ai été particulièrement admiratif de la profondeur de vues de Gadi Algazi et de la pertinence de ses analyses. Il reste que beaucoup doit être fait pour faire progresser cette malheureuse cause et que nous nous sentons si impuissant que l'on peut éprouver de la rage.

Didier Destremau. 75007 Paris

Toutes mes félicitations pour ce colloque très réussi.

Dominique Pallares. Evry

J'ai assisté à votre très intéressant colloque et je souhaiterais récupérer les actes.

Merci de bien vouloir me les faire parvenir dès que possible.

**Estrella Amsalem Goulpeau.
75013 Paris**

Je pense aussi que le colloque a été un réel succès. Bravo pour l'organisation.

Jean-Guy Greilsamer. 75018 Paris

J'ai beaucoup apprécié le colloque le matin, retenu par un cours l'après-midi. C'était vraiment très intéressant.

**Pauline Grégoire Marchand.
75012 Paris**

Ma compagne et moi te remercions et te félicitons d'avoir si bien organisé ce colloque.

Les intervenants étaient tous intéressants à des titres divers, et la présence de Basel Ghattas et de Gadi Algazi sans oublier celle de Faouzi Khouri étaient passionnantes et très motivantes pour continuer à soutenir le peuple palestinien dans sa lutte pour sa terre et ses droits, pour son Etat.

**Jean Francheteau.
94200 Ivry-sur-Seine**

Un grand merci pour l'organisation du colloque. Ici, en France, on ne peut pas faire mieux que de renseigner le public sur la politique israélienne.

Les interventions de Basel Ghattas, Faouzi Khoury et Gadi Algazi m'ont vraiment marqué.

Irène Steinert. 75020 Paris

Excellente journée, j'ai été très impressionnée par Basel et Gadi, merci bien.

**Marie-Claude Vignaud Al Hamchari.
94200 Ivry-sur-Seine**

Superbe ce colloque, mon mari qui venait pour la première fois - en soutien à sa femme - et qui est resté toute la journée a énormément apprécié, il a trouvé intéressant, juste, fort, dense et difficile... la situation semble inextricable

Bravo à toi, ce fut vraiment intéressant, mais franchement difficile, car la situation est de pire en pire, et on ne voit guère de solutions tant que l'impunité d'Israël fait partie de la politique...

Martine Millet. 78000 Versailles

Nouveau message adressé au « Courrier » du journal *La Croix* non publié

« Jean-Christophe Ploquin a titré son éditorial du 13 janvier 2016 : « *Le feu au Moyen-Orient* ». Il le commence par ces mots : « *Il y a trop de guerres au Moyen-Orient* ».

Et de citer successivement les attentats de Paris, d'Istanbul, d'Égypte, de Tunisie et le rôle de Daech, dans cet engrenage sans fin. Évoquant par la suite « *l'enchevêtrement des conflits (qui) appelle des solutions complexes et partielles* », il cite le cas de la Syrie en raison des négociations prévues le 21 janvier sous l'égide de l'ONU.

Mais, évoquant « *Le feu au Moyen-Orient* », comment ne pas citer le cas du conflit israélo-palestinien, et l'occupation de la Palestine - depuis plus de 47 ans - l'une des causes principales de ce feu ?

Depuis le 1er octobre plus de 170 Palestiniens ont été « *abattus* » par les forces de répression israéliennes (selon la terminologie de l'occupant - comme des bêtes donc) et l'on compte près de 15 000 blessés. Sur ces événements, je constate le silence le plus total des principaux médias - sauf à lire de temps à autre qu'Israël est soumis à une « *vague de terroristes* ».

Il est vrai que l'on décompte aussi une vingtaine de morts du côté de l'occupant. Mais eux, bien sûr « *assassinés* » pas « *abattus* » !

Ce message, en date du 14 janvier 2016, comme celui du 12 février 2015 n'a pas été retenu. Libre choix du journal, bien sûr, et je ne le conteste pas.

Au demeurant, malgré les drames vécus par de jeunes Palestiniens depuis des mois, aucune lettre n'est parue sur la Palestine ces derniers temps - sauf erreur.

Surprise alors de lire au Courrier de *La Croix* du jeudi 18 février, sous la rubrique « *Israël-Palestine* », une lettre signée Dominique Vidal dont j'extraits : « *...Il se trouve que je suis allé en Palestine, administrée par l'Autorité palestinienne. Nous avons pu discuter avec des Palestiniens chrétiens. Eux se plaignent de l'Autorité palestinienne qui pratique largement l'apartheid et la ségrégation à l'égard des Palestiniens chrétiens...* »

Pareille affirmation m'a paru si stupéfiante, que je me suis renseigné immédiatement auprès de personnes compétentes demeurant en Palestine. Il m'a été répondu de source sûre : « *L'Autorité palestinienne n'est pas et n'a jamais été contre les chrétiens, non et non, ça on ne peut pas le dire, même à 1%. Le Président Abbas a même réuni, à différentes occasions, des responsables musulmans et chrétiens (Mgr. Sabbah et le père Musallam) pour voir comment ils pouvaient traiter ensemble et bien se comprendre* ».

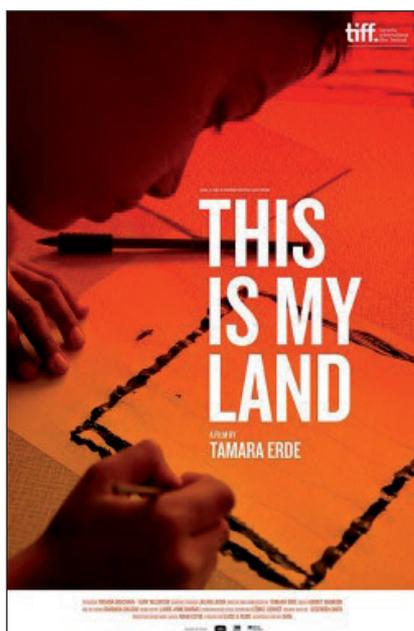
Bien évidemment, mon interlocuteur m'a fait savoir que si vous vouliez envoyer un journaliste enquêté, pareille réponse lui serait confirmée.

Une simple question : qui a pu laisser cette « *information* » dans *La Croix*, sans apparemment, aucun contrôle ? Et, n'est-ce pas l'un des premiers rôles d'un journaliste que de contrôler, dans la mesure du possible, les informations qu'il reçoit. Même pour le « *Courrier des lecteurs* » ?

Veillez agréer, Monsieur le Directeur et Cher Monsieur, l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Me Maurice Buttin, Président du Comité de Vigilance pour une Paix Réelle au Proche-Orient

CINÉMA

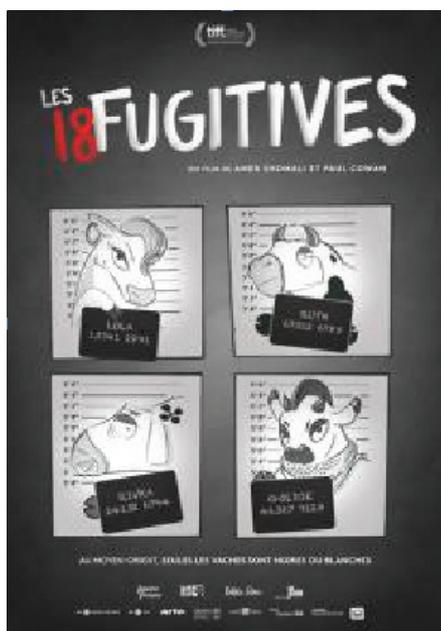


This is my land

Film documentaire sur l'enseignement de l'histoire en Israël et en Palestine. de Tamara Erde, 1h30. Sortie en France en avril 2014

Comment les programmes scolaires palestiniens et israéliens abordent l'Histoire de leur pays ? Pendant une année scolaire, *This is my land* suit plusieurs enseignants israéliens et palestiniens. A travers les différents programmes imposés par les ministères et la réalité du quotidien dans les classes, ce film offre un regard unique sur le conflit israélo-palestinien et sur son impact profond et durable sur les nouvelles générations.

**N'oubliez pas
de régler votre
cotisation 2016**



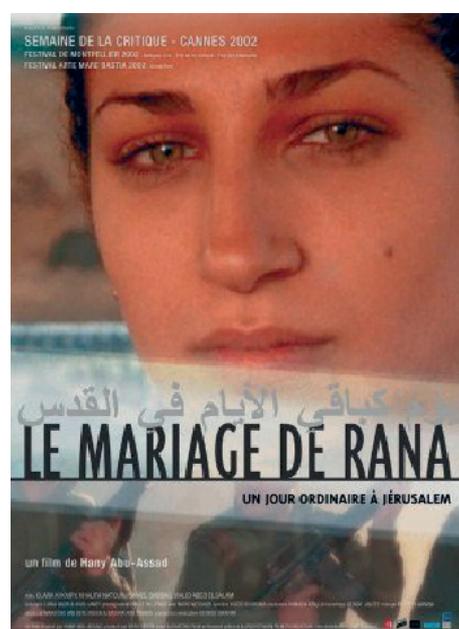
Les 18 fugitives

Film de Paul Cowan et Amer Shomali (2014) Comment l'armée la plus puissante du Moyen-Orient a traqué sans succès un troupeau de 18 vaches.

En 1987, en pleine Intifada, un village palestinien décide de ne plus acheter son lait aux Israéliens. Alors que les 18 vaches qu'ils se procurent deviennent un symbole de fierté nationale, l'armée israélienne les déclare « *danger pour la sécurité nationale* ». Traquées par les uns, choyées par les autres, elles deviennent les « *vaches de l'Intifada* ». Ce film conte cette incroyable histoire en vidéo et en animation à travers les yeux des vaches et des militants.

Réalisé, illustré par le créateur palestinien Amer Somali avec l'aide et l'expérience du réalisateur canadien, Paul Cowan, le film donne la parole aux principaux militants qui ont participé à la coopérative laitière, leurs familles et leurs amis et tous les gens dont elle a changé la vie.

Source : <http://www.telerama.fr/cinema/films/les-18-fugitives,501274.php>



Le Mariage de Rana, un jour ordinaire à Jérusalem, Hany Abu-Assad, 2002

Film palestino-néerlando-émiratien qui raconte la journée d'une palestinienne de Jérusalem Est qui veut épouser son bien-aimé sans délai.

À l'aube, Rana, jeune Palestinienne de Jérusalem-Est, se met en route : elle doit trouver son petit ami Khalil dans le chaos des territoires occupés. Elle est pressée car son père part s'installer à l'étranger et menace de l'emmener dans son exil si elle ne se marie pas avec un des prétendants dont il a établi la liste. Mais Rana aime Khalil et son seul espoir est d'organiser leur mariage avant le soir afin de mettre son père devant le fait accompli. Outre sa fantaisie, le film ménage tout au long du périple chaotique de Rana des flashes de gravité qui en font un témoignage précieux sur une réalité pas si lointaine, mais déjà presque dépassée. Les affrontements de plus en plus terribles entre Israéliens et Palestiniens rendraient sans doute impossible, aujourd'hui, le tournage d'un tel film.

Source : <http://www.telerama.fr/cinema/films/le-mariage-de-rana,61236.php>

Michel Raimbaud

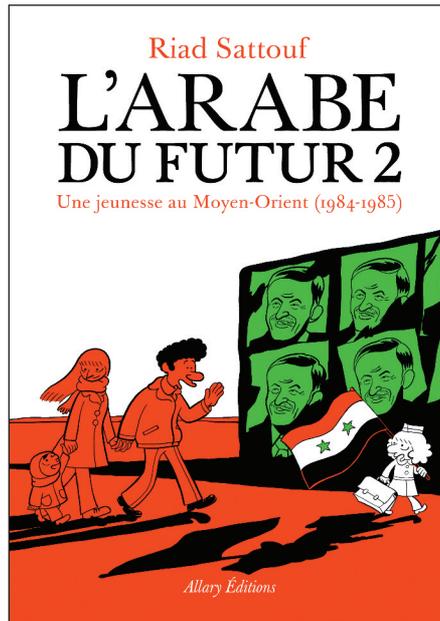


Tempête sur le Grand Moyen-Orient,

par Michel Raimbaud, 2015

Michel Raimbaud a été ambassadeur de France en Mauritanie, au Soudan, et au Zimbabwe. L'auteur rappelle que le Grand Moyen-Orient s'étend désormais de l'Atlantique à l'Indonésie, sur plus de 50 degrés de latitude. En raison de sa position stratégique aux confins de l'Eurasie autant que par sa richesse en gaz et pétrole, cette immense « ceinture verte » islamique détient un potentiel de puissance considérable et constitue un enjeu majeur. De son devenir, mis en question par la tempête actuelle, dépend en bonne partie la physionomie de notre monde de demain : sera-t-il unipolaire, aux ordres de l'Occident comme il l'a été depuis la fin de la guerre froide, ou multipolaire comme le préconisent les émergents ?

Source : <http://arretsurinfo.ch/michel-raimbaud-ancien-ambassadeur-tempete-sur-le-grand-moyen-orient/>

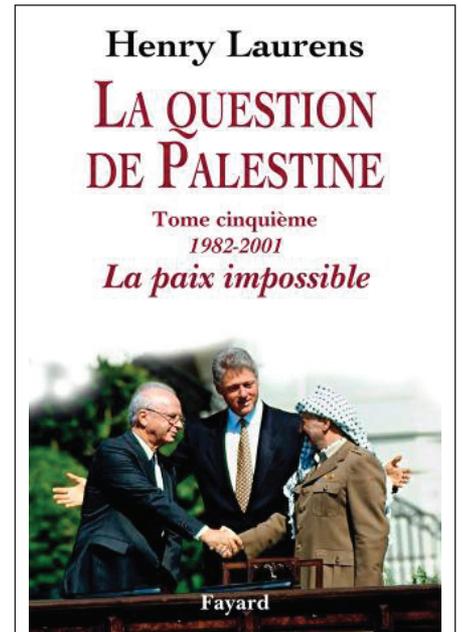


L'arabe du futur, Riad Sattouf, 2014

L'Arabe du futur sera publié en trois volumes. Ce premier tome couvre la période 1978-1984.

Une enfance dans la Libye de Kadhafi et la Syrie d'Hafez al-Assad. Né d'un père syrien et d'une mère bretonne, Riad Sattouf grandit d'abord à Tripoli, en Libye, où son père vient d'être nommé professeur. Issu d'un milieu pauvre, fêru de politique et obsédé par le panarabisme, Abdel-Razak Sattouf élève son fils Riad dans le culte des grands dictateurs arabes, symboles de modernité et de puissance virile. En 1984, la famille déménage en Syrie et rejoint le berceau des Sattouf, un petit village près de Homs. Malmené par ses cousins (il est blond, cela n'aide pas...), le jeune Riad découvre la rudesse de la vie paysanne traditionnelle. Son père, lui, n'a qu'une idée en tête : que son fils Riad aille à l'école syrienne et devienne un Arabe moderne et éduqué, un Arabe du futur.

Source : <http://www.allary-editions.fr/publication/larabe-du-futur/>



La question de Palestine

Henry Laurens, 2015
Tome cinquième, 1982-2001 : « La paix impossible ».

Henry Laurens poursuit sa grande synthèse historique d'un conflit qui trouve ses origines à la fin du XVIIIe siècle. Tout en exposant les évolutions politiques internes aux différentes parties impliquées -l'Autorité palestinienne, Israël, États-Unis, Syrie, Égypte...-, Henry Laurens retrace minutieusement les discussions bilatérales ou multilatérales, de sommet en sommet. Il explique avec une grande clarté les avancées, les revirements, les blocages et les principaux points d'achoppement (le retour des réfugiés, la question de Jérusalem, les frontières de 1967...). En se plaçant au plus près des acteurs, il montre combien le facteur humain peut avoir de l'importance dans des négociations qui tournent autour de peuples et de territoires.

Source : <http://www.fayard.fr/la-question-de-palestine-tome-5-9782213686196>

Le CVPR PO a besoin de votre soutien financier. Les adhésions (15 euros pour les étudiants et chômeurs, 50 euros cotisation simple, 80 euros cotisation pour un couple) sont nécessaires à la poursuite de notre action. Les dons sont évidemment les bienvenus.

Dons ou adhésions par chèque à l'ordre du CVPR PO à adresser à Me Maurice Buttin, 54 rue des Entrepreneurs 75015 Paris